

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3483 - VENDREDI 3 MAI 2019

COOPÉRATION

Le Congo obtient la restructuration de sa dette par la Chine

Un accord portant restructuration de la dette extérieure du Congo envers la Chine a été conclu par les deux parties, le 29 avril, a annoncé le gouvernement congolais à l'issue du Conseil des ministres qui s'est réuni, le 2 mai, sous l'autorité du président de la République,

Denis Sassou N'Guesso. « Cet accord, déterminant pour notre pays, est la résultante de deux ans de négociations avec les partenaires financiers, techniques et politiques chinois et augure des perspectives intéressantes quant à la suite des négocia-

tions avec nos partenaires techniques financiers notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale », note le compte-rendu du Conseil des ministres.

Page 3



La ministre de la Santé avec le personnel soignant

SANTÉ PUBLIQUE

Du personnel soignant pour les hôpitaux de l'hinterland

L'épineux problème de manque de personnel soignant dans les hôpitaux de base et Centres de santé intégrés de l'intérieur du pays commence, peu à peu, à être résolu. Des médecins-chefs et autres agents de santé ont été installés dans leurs fonctions par la ministre de tutelle, Jacqueline Lydia Mikolo. Dans un premier temps, les structures de santé des départements du Niari et de la Lékoumou ont été ciblées. Elles ont été également pourvues en équipements médico-techniques. « L'initiative de la ministre de la Santé est à saluer. Mayoko n'avait jamais eu de médecin jusque-là », a déclaré le député de la circonscription et président de la Commission santé, affaires sociales, famille et genre à l'Assemblée nationale, Pascal Alain Leyinda.

Page 9

ENERGIE ATOMIQUE

Un centre de science nucléaire envisagé au Congo



L'ambassadeur du Congo en Russie et le directeur adjoint de Rosatom après la signature de la feuille de route

Une feuille de route portant, entre autres, sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, vient d'être signée par le Congo et la Fédération de Russie. Les deux parties envisagent, en outre, de conclure, dans les prochains mois, un accord qui ouvrira la voie à la

construction d'un centre de science nucléaire et de technologie en République du Congo. Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Congo et la Russie font partie des signataires du traité de non-prolifération nucléaire du 1^{er} juillet 1968. Page 11

TRANSPORT EN COMMUN

La STPU reprend du service à Brazzaville



Après plus d'une année d'arrêt dû au non-paiement des salaires des agents, la Société des transports publics urbains (STPU), communément appelée « Mal à l'aise », a renoué avec ses activités avant-hier à Brazzaville, a témoigné le secrétaire général du syndicat des travailleurs de ladite société, Serge Léonard Miloki. Page 16

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les douanes congolaises dotées d'un logiciel d'analyse de risques

Afin d'assurer un meilleur contrôle des marchandises entrant au niveau des frontières nationales, notamment au port autonome de Pointe-Noire, l'administration douanière vient de se munir d'un système informatisé d'analyse de risques. Page 16

Éditorial
Diversité

Page 2

ÉDITORIAL

Diversité

Dans le même temps où il se préoccupe de mettre de l'ordre au sein de sa propre gouvernance et d'assainir les finances publiques en concluant un accord de long terme avec le Fonds monétaire international, l'Etat congolais s'emploie, à juste titre incontestablement, à diversifier l'économie nationale pour qu'elle ne dépende plus de la seule exploitation ou presque des hydrocarbures comme c'était le cas depuis près de cinquante ans. S'il y parvient, en effet, dans un délai raisonnable, la crise que nous avons vécue ces quatre dernières années ne se reproduira pas et nous pourrions donc croire en un avenir meilleur.

D'aucuns diront que ceci relève du simple discours et ne reflète en rien la réalité du monde qui nous attend. Peut-être, mais nombreux de par le monde sont les pays qui ont joué cette carte et qui en ont tiré les plus grands bénéfices, à commencer par la Chine et l'Inde dont le développement présent est fondé sur le développement des activités les plus diverses. D'où l'idée aussi claire que simple selon laquelle le temps est venu de changer, comme on dit, de braquet pour accélérer notre propre marche vers le développement durable.

S'il est vrai que ce changement ne pourra se réaliser que si la puissance publique met en place les dispositifs administratifs et financiers nécessaires, il l'est tout autant que la société civile elle-même doit être mobilisée car c'est elle qui en sera demain le véritable moteur. A un système économique qui était jusqu'à présent centralisé et dominé par les hydrocarbures, il convient donc de substituer un système ouvert, libéral, divers, dont les moteurs seront l'agriculture, la pêche, le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises, bref les principaux acteurs du monde dans lequel nous allons pénétrer.

Cette révolution - car c'est bien d'une révolution qu'il s'agit - ne sera possible que si, sur toute l'étendue du territoire national et pas seulement dans les grandes villes du Congo, un appui fort est apporté à tous ceux et toutes celles qui sont capables de la conduire. Au-delà de la finalisation des grandes infrastructures sans lesquelles un tel mouvement ne serait pas possible, il convient donc de mettre en place sans tarder les financements et les aides de toute nature qui permettront de le concrétiser. N'en doutons pas un instant : la société civile n'attend en vérité que ces gestes pour s'engager.

Les Dépêches de Brazzaville

LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS

La majorité présidentielle veut mettre un coup d'arrêt aux détournements des deniers publics

Après avoir fait un état des lieux de la situation économique et sociale jugée peu reluisante dans le pays, la majorité présidentielle a recommandé un certain nombre de mesures devant permettre de combattre les comportements déviants.



Afin de renforcer la lutte contre les détournements des deniers publics, la famille politique du chef de l'Etat a demandé l'application de la loi sur la déclaration du patrimoine. Les participants aux universités de la majorité présidentielle ont également recommandé l'opérationnalisation des différents organes légaux de contrôle et de lutte contre la corruption et tous les actes inciviques. Il s'agit notamment de la Haute cour de justice et de la Haute autorité de lutte contre la corruption.

Ils ont aussi recommandé de traduire en justice les acteurs d'actes d'antivaleurs et de faire aboutir les procédures y relatives, quels que soient le statut et le rang des personnes incriminées.

Selon ce groupement politique, le gouvernement devrait déclarer inéligibles à toutes les fonctions administratives et politiques les personnes condamnées pour des actes d'antivaleurs. Tout ceci afin de donner un coup d'arrêt à la corruption, la concussion ; au vol, au népotisme et au détournement des deniers publics.

Le gouvernement a été ensuite sollicité pour renforcer l'autorité de l'Etat par l'application scrupuleuse de la loi, en se référant à la sanction comme règle pour mettre fin à l'impunité. L'exécutif devrait, par ailleurs, procéder à la nomination des cadres à des postes de responsabilité, en mettant en relief les critères de compétence, d'éthique, de moralité ; en tenant compte de l'équilibre

Les membres de la majorité présidentielle Adiac national ; instituer la règle limitant à dix ans maximum la durée d'exercice des fonctions des personnes nommées aux hautes fonctions administratives, notamment dans les régies financières. En vue d'intensifier la lutte contre les antivaleurs, la majorité a suggéré l'implication de toutes les forces vives de la nation, particulièrement les partis politiques et les organisations de la société civile dans l'encadrement et la conscientisation de la jeunesse. « Les partis de la majorité présidentielle ont pris l'engagement de veiller, en tant qu'organes politiques au pouvoir, à l'application des recommandations des universités », a conclu le communiqué final.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 2 mai 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 2 mai 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Dix affaires étaient inscrites au rôle du Conseil des ministres de ce jour à savoir :

six projets de décret, au titre du ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, deux projets de décret au titre du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique. Une communication conjointe au titre du ministère de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des grands travaux et du ministère des Finances et du budget. Des nominations au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel.

En présentant l'ensemble des projets de son gouvernement, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a rappelé l'adhérence de ces dossiers au projet de société du président de la République. La marche vers le développement, allons plus loin ensemble, qui prévoit à ses points 1, 2, 3 et 5 :

De mettre les femmes et les hommes au cœur du développement ; De conforter le rôle stratégique de l'Etat dans l'économie et dans la sphère sociale ; Consolider et pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques ; D'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.

Il en est ainsi de la première série de textes, tous portant sur la promotion des peuples autochtones, qui visent à mettre dans certaines dispositions, nos compatriotes de cette communauté nationale, pour qu'au même titre que les autres hommes et les autres femmes du pays, ils se mettent avantagement au service du développement. En sensibilisant par tous les moyens appropriés nos compatriotes autochtones aux valeurs du développement, pour qu'ils en tirent pleinement profit, et en leur facilitant l'accès aux services sociaux de base, le gouvernement conforte ainsi le rôle stratégique de l'Etat dans la sphère sociale, et met en œuvre, par ce biais, les axes n°1 et 2 du projet de société du président de la République.

Il en est autant de la seconde série de textes dont le premier poursuit l'œuvre d'arrimage du pays au développement de l'économie numérique, conformément à l'axe stratégique n°5, et le second, garantit la consolidation et la pérennisation de la croissance économique par la diversification et les réformes économiques, conformément à l'axe stratégique n°3.

Dans le même ordre, la communication faite à la suite de la mission effectuée par une délégation gouvernementale en Chine, et les conclusions qui en ont résulté, traduisent clairement le positionnement du Congo dans le contexte international actuel, par la consolidation de la diplomatie économique, tel que cela est inscrit au point 7 du projet de société sur les réponses aux urgences des temps présents.

On peut bien se rendre compte, que malgré le contexte économique difficile, le gouvernement de la République, avec l'autorité éclairée du président de la République, chef de l'Etat, exécute assurément, la feuille de route telle que prescrite dans le projet de société sur la base duquel le président de la République a été élu.

Ce préambule ainsi posé, passons maintenant à l'exégèse des textes soumis à l'examen du Conseil des ministres de ce jeudi 2 mai 2019.

I/ Ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

Six projets de décret ont été examinés au titre de ce ministère, tous, pris en application de la loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Ces projets de décrets visent à aligner notre droit interne au droit international, notamment à la déclaration des Nations unies du 13 décembre 2007 sur les droits des peuples autochtones, qui établit un cadre universel des normes minimales pour la survie, la dignité, le bien-être et les droits des populations autochtones.

Projet de décret portant mesures spéciales d'octroi des pièces de l'état civil aux populations autochtones.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a porté à la connaissance du Conseil des ministres, la non déclaration à la naissance, de la quasi-totalité des enfants autochtones, ce qui ne leur permet pas d'exercer pleinement leur citoyenneté ni de jouir effectivement de leurs droits civils et politiques.

Les mécanismes envisagés par le présent projet de décret, a indiqué le ministre Ange Aimé Wilfrid Bininga, visent à favoriser et à faciliter l'octroi à ces derniers, des pièces d'état civil, notamment l'acte de naissance, l'acte de mariage, l'acte de décès, le livret de famille, la carte nationale d'identité et le passeport.

Le projet de décret en examen réaffirme le principe de gratuité de ces pièces et institue dans les villages et campements des autochtones, des campagnes foraines d'enregistrement des naissances d'enfants autochtones.

Après examen, le projet de décret portant mesures spéciales d'octroi des pièces de l'état civil aux populations autochtones a été adopté.

2- Projet de décret fixant les procédures de consultation et de participation des populations autochtones aux projets et programmes de développement socio-économique.

Prenant à nouveau la parole à la demande de Monsieur le président de la République, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a rappelé au Conseil des ministres la présence et l'installation multiséculaire des populations autochtones sur les terres qu'elles occupent et qui déterminent leurs conditions de vie. Cependant a-t-il fait constater, l'exploitation de ces terres à des fins économiques, sociales et diverses, est susceptible de porter atteinte aux intérêts vitaux et à l'identité culturelle des populations concernées. Le projet de décret en examen vise, de ce fait, à préserver l'identité et le cadre de vie de nos compatriotes autochtones en leur permettant de maintenir le contrôle de

leurs institutions, de leur mode de vie et de leur développement économique.

Il exige que les populations autochtones soient consultées, chaque fois que l'Etat ou toute personne de droit privé envisage de mettre en place ou d'exécuter des mesures ou des programmes et/ou des projets de développement économique ou industriel sur une partie du territoire national, et lorsque ces projets sont de nature à restreindre la jouissance de leurs droits ou de leur imposer des restrictions d'accès à leurs terres et à leurs ressources.

De même, le décret en discussion garantit leur participation aux institutions décisionnelles et aux programmes de développement socio-économique.

Après examen, le projet de décret fixant les procédures de consultation et de participation des populations autochtones aux institutions décisionnelles et aux programmes de développement socio-économique a été adopté.

Projet de décret précisant les mesures spéciales visant à faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux et de santé et à protéger leur pharmacopée.

Poursuivant la présentation des dossiers relevant de son ministère, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a fait observer au Conseil des ministres, la difficulté souvent éprouvée par les pouvoirs publics, de mettre à la disposition des peuples autochtones, les services de santé adéquats du fait de l'enclavement et de la dissémination de leurs lieux d'habitation, mais aussi du fait de la résistance qu'ils opposent en raison de leur mode de vie et de leur attachement à la pharmacopée traditionnelle.

Le droit à la santé étant un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, sa condition économique et sociale, le gouvernement se doit de tout mettre en œuvre pour vaincre toutes les barrières physiques, psychologiques et culturelles limitant l'accès des peuples autochtones aux soins de santé.

Le décret en examen répond ainsi à cette exigence de faire accéder les peuples autochtones aux soins de santé primaires ainsi qu'à tous les services sociaux au travers d'une série de mesures institutionnelles.

De la sorte, sans préjudice de la garantie d'accès aux soins de santé primaires assurée à tous les citoyens, le décret en examen engage l'Etat, par le biais des personnels de santé et des affaires sociales, à garantir aux populations autochtones, le droit à un meilleur état possible de santé physique et mentale, et le secours en cas de danger, d'accident ou d'abandon de toute personne en détresse. Il appelle à renforcer la sensibilisation, l'éducation, l'information et le conseil aux populations autochtones sur les questions de santé, les risques de malnutrition, d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement, ainsi que la nécessité de l'utilisation des services de santé à la reproduction.

Après un échange fructueux sur l'attachement de ces compatriotes à leur médecine traditionnelle, le Conseil des ministres a reconnu la nécessité de garantir au travers de ce décret, la protection et la promotion de la pharmacopée des peuples autochtones, en application des textes généraux en la matière.

Après quoi, le projet de décret précisant les mesures spéciales visant à faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux et de santé, et à protéger leur pharmacopée a été adopté.

Projet de décret fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité interministériel de suivi et d'évaluation de la promotion et de la protection des droits des populations autochtones.

Prenant à nouveau la parole à l'invité du président de la République, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a fait remarquer au Conseil des ministres, qu'en considération des conditions de vie des populations autochtones qui les exposent à la vulnérabilité, le gouvernement se doit de développer à leur égard des politiques adaptées à leur condition, en leur accordant un traitement préférentiel pour parvenir à supprimer toutes formes de discrimination, et à rétablir l'égalité des chances.

C'est ainsi qu'il est prévu, aux termes de la loi n°5-2011 du 25 février 2011, la création d'un comité interministériel composé des représentants des populations autochtones et des organisations non gouvernementales œuvrant pour leurs droits ainsi que des représentants de différents ministères identifiés.

Présidé par le ministre en charge des droits humains, avec pour vice-présidents, le ministre en charge des Affaires sociales, et le ministre en charge de la Population, le comité interministériel se réunit une fois par semestre, sur convocation de son président. Il dispose pour son fonctionnement d'un secrétariat permanent assuré par la direction générale de la promotion des peuples autochtones.

Après examen, le projet de décret fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité interministériel de suivi et d'évaluation de la promotion et de la protection des droits des populations autochtones a été adopté.

Projet de décret, portant mesures spéciales facilitant l'accès des enfants autochtones à l'éducation et des adultes à l'alphabétisation.

Appelé à nouveau par le président de la République à prendre la parole, le ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a fait constater que malgré les avancées remarquables apportées par la loi n°5-2011 du 25 février 2011, les populations autochtones ne bénéficient pas de façon optimale, des services d'éducation de qualité.

Rappelant ces efforts louables entrepris par le gouvernement, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a fait état des écoles dites « ORA » (observer, réfléchir et agir) qui sont une expérience originale d'éducation des enfants autochtones en zone forestière, notamment dans les départements de la Likouala et de la Sangha.

Il a également évoqué les conditions mises en œuvre par le ministère en charge de l'enseignement de base, pour encourager la mixité sociale, notamment avec l'admission dans les cycles formels des enfants autochtones issus ou non des écoles ORA.

Le projet de décret soumis à l'attention du Conseil des ministres, vise donc d'une part, à encadrer les efforts non négligeables qui sont actuellement fournis par le gouvernement, les agences du système des Nations unies au Congo et les acteurs non-étatiques et d'autre part, à améliorer l'offre et la qualité de l'éducation en milieu autochtone.

Le projet de décret en examen engage l'Etat à adopter des mesures d'incitation scolaire visant le recrutement des élèves au-delà de l'âge de 6 ans, par dérogation à la loi scolaire, l'ouverture des cantines scolaires dans toutes les écoles ORA et toutes celles ayant une forte population autochtone, et l'accès facilité aux bourses d'internat et de demi pensionnant pour les élèves et aux bourses d'études pour les étudiants autochtones.

S'agissant du personnel enseignant, le décret en examen convie l'Etat à favoriser la formation et le recrutement des enseignants autochtones dans la fonction publique et la mise à disposition des écoles ouvertes en milieu autochtone d'un personnel enseignant en nombre suffisant.

Après examen, le projet de décret portant mesures spéciales facilitant l'accès des enfants autochtones à l'éducation et des adultes à l'alphabétisation a été adopté.

Projet de décret déterminant les modalités de protection des biens culturels, des sites sacrés et spirituels des populations autochtones.

Intervenant à nouveau, le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a rappelé les dispositions législatives qui protègent les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels des populations autochtones, ainsi que l'intégrité de leurs sites sacrés ou spirituels.

Le projet de décret en examen est ainsi élaboré pour permettre de faire respecter et de préserver la culture et les valeurs spirituelles des peuples autochtones corrélativement à la relation qu'ils entretiennent avec leur environnement.

Conscient de la contribution remarquable des populations autochtones à la diversité culturelle de notre pays, à l'harmonie sociale et écologique, le gouvernement de la République a jugé utile que soit accordée par les pouvoirs publics, une attention particulière à cette richesse culturelle au travers de mesures de protection spécifiques.

Après examen, le projet de décret déterminant les modalités de protection des biens culturels, des sites sacrés et spirituels des populations autochtones a été adopté.

II- Ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique

Projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Invité par Monsieur le président de la République à prendre la parole, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a présenté le projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Il a rappelé à ce sujet que l'usage des technologies de l'information et de la communication constitue à la fois un facteur important pour l'éclosion d'une société et du savoir et un levier non négligeable pour la cohésion sociale et la croissance d'un pays, et qu'il convient d'en favoriser l'émergence par une approche politique et technique cohérente et planifiée.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique, objet du décret en examen, définit les priorités et les actions à réaliser pour arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.

Elle fait l'état des lieux du secteur du numérique au Congo, définit la vision stratégique de Congo digital 2025 et s'articule autour de trois piliers, à savoir :

Le-citoyen avec son ensemble de services et contenus numériques pour le grand public, Le-gouvernement s'agissant de l'ensemble des services et contenus numériques pour le gouvernement et les administrations publiques, Le-business comportant l'ensemble de services et contenus numériques pour les entreprises.

En termes d'objectifs à atteindre, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique vise notamment à :

Favoriser un accès équitable aux services numériques pour tous les citoyens ; Développer de nouvelles compétences et des activités innovantes créatrices de valeur ajoutée ; Moderniser les usages et les pratiques des services publics et développer les contenus numériques ; Mettre en place les principes d'une bonne gouvernance du numérique ; Garantir la sécurité et la protection de la vie privée des utilisateurs ; Engager le Congo vers l'innovation numérique pour en faire une cyber référence en Afrique centrale.

Après examen, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Projet de décret fixant les modalités de gestion et d'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques.

Intervenant à nouveau, le ministre Léon Juste Ibombo a rappelé au Conseil des ministres, l'importante réforme entreprise depuis 2009 dans le secteur des télécommunications, avec la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques ayant consacré l'ouverture totale de ce secteur de l'économie nationale à la concurrence.

Cette réforme soutenue par de nombreux textes réglementaires adoptés en 2015, mérite d'être poursuivie voire parachevée par un décret fixant les modalités de gestion et d'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques.

Il s'agit au travers de ce texte, de clarifier le rôle des différentes parties prenantes, notamment celui de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques, organisme attributaire, qui assure pour le compte de l'Etat, la gestion du spectre des fréquences radioélectroniques, conformément aux normes définies par l'Union internationale des télécommunications, et le rôle des différents affectataires que sont les ministères et les administrations utilisateurs des ressources en fréquences. En outre, le décret en examen établit de manière claire les procédures de coordination et d'assigna-

tion des fréquences aux frontières avec les pays voisins, ainsi que les conditions de contrôle et d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques.

Après examen, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de gestion et d'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques.

III- Communication

Le Conseil des ministres a suivi la communication faite par le ministre Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des grands travaux, au sujet de la visite de travail d'une délégation gouvernementale en Chine.

Au cours de cette visite de travail, la délégation congolaise a procédé avec la partie chinoise, à la signature de l'Accord de restructuration de la dette du Congo envers la Chine.

L'accord a été signé, le 29 avril 2019, pour la partie congolaise, par M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget et, pour la partie chinoise, par M. Peng Hao, chef de département du crédit souverain auprès d'Export et Import Bank de Chine, EximBank, en présence de M. Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux et de son Excellence M. Daniel Owassa, ambassadeur plénipotentiaire de la République du Congo en République Populaire de Chine.

Cet accord, déterminant pour notre pays, est la résultante de deux ans de négociations avec les partenaires financiers, techniques et politiques chinois et augure des perspectives intéressantes quant à la suite des négociations avec nos partenaires techniques financiers, notamment le Fonds monétaire internationale et la Banque mondiale.

La délégation congolaise en Chine a également échangé avec les autorités chinoises, notamment le vice-ministre des Finances, M. Xu Hong Cai et le président de la China Development Bank (CDB), M. Zhang Xunwang, sur les préparatifs du Forum investir en Afrique dont la cinquième édition se tiendra à Brazzaville, du 10 au 12 septembre 2019.

Dans le cadre des préparatifs de ce forum, les deux parties sont convenues de l'arrivée d'une mission de la Banque de développement de la Chine à Brazzaville courant la première quinzaine du mois de mai 2019. Couplée à une mission de la Banque mondiale, la délégation chinoise rencontrera les autorités congolaises pour échanger sur la feuille de route du forum, telle que prévue lors des réunions de Beijing et Washington.

Les deux parties ont aussi mis un point d'honneur sur la nécessité de :

L'organisation d'une journée d'information aux investisseurs chinois en marge de la réunion des coordonnateurs du Forum de coopération sino-africaine en juin 2019 à Beijing ; La conclusion d'une série de contrats entre les investisseurs chinois et les partenaires africains lors du forum de Brazzaville.

Intervenant à la suite de cette communication, le président de la République a félicité le gouvernement pour l'aboutissement heureux des négociations avec nos partenaires chinois et l'a instruit à tout mettre en œuvre pour que l'accord soit approuvé par le parlement dans les plus brefs délais.

Au moment où certains de nos compatriotes et d'autres forces internes ou externes, prédisent des moments difficiles pour le Congo, prenant prétexte du contexte politique, économique et social difficile à travers le monde, le président de la République a exhorté les membres du gouvernement à faire preuve de responsabilités pour apporter des solutions aux préoccupations de notre peuple et à ne pas se laisser distraire par les sirènes du malheur. Notre pays, a traversé des périodes plus difficiles que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Et à chaque étape, grâce à la maturité de notre peuple, à la détermination de ses dirigeants et aux efforts conjugués de l'ensemble des forces vives, le Congo a toujours su maintenir le cap, poursuivant inexorablement, la tête haute, sa marche vers le développement.

Le gouvernement, a conclu Monsieur le président de la République, se doit de capitaliser la confiance et la reconnaissance que nous vouent nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour relever les nombreux défis qui se dressent devant nous, et saisir l'opportunité du Forum de coopération Chine Afrique pour conclure des partenariats féconds au profit des entités publiques comme privées de notre pays.

Les membres du gouvernement ont suivi avec intérêt l'exhortation de son Excellence Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, et ont salué à leur tour avec un hommage déférent son leadership et son investissement personnels dans l'aboutissement heureux des négociations avec notre partenaire stratégique chinois.

IV- Nominations

Le Conseil des ministres a procédé, au titre des mesures individuelles, à la nomination d'un cadre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel.

A été nommé :

Directeur général de l'Agence congolaise pour la création des entreprises : M. Médard Yetela, administrateur des SAF catégorie I, échelle I, 8e échelon.

Toutes les affaires inscrites au rôle du Conseil des ministres étant examinées, le président de la République a clos et levé la séance.

Commencée à 10 heures, le Conseil des ministres a pris fin à 13h36 minutes.

Fait à Brazzaville, le 2 mai 2019

Pour le ministre de la Communication et des médias

Porte-parole du gouvernement en mission, Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso



**MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE
(PADEC)-PHASE DE PREPARATION DU PROJET**



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 012/MPSIR/2019/UGP PADEC
RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DU PROJET DE RENFORCEMENT
DE CAPACITES EN STATISTIQUE (PSTAT)**

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités Statistiques », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement du Coordonnateur du Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PSTAT) ».

II TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Directeur Général de l'INS à qui il rend compte de ses activités, le Coordonnateur sera chargé entre autres de :

- assurer la coordination de la réalisation des activités du PSTAT telles que prévues dans les trois composantes ;
- veiller à la préparation du plan de travail annuel et à sa mise en œuvre ;
- suivre et évaluer l'exécution des programmes, projets, études et autres activités du projet ;
- assurer la bonne collaboration entre toutes les parties prenantes y compris la société civile dans la mise en œuvre du Projet ;
- veiller à l'exécution des activités dans les délais prévus dans le PTBA et le PPM ;
- organiser et participer aux différentes missions de supervision et d'évaluation du Projet par la Banque Mondiale et par les tiers ;
- informer régulièrement la tutelle, les bénéficiaires et la Banque Mondiale sur l'état d'avancement de la mise œuvre du Projet et des difficultés rencontrées ;
- faire valider techniquement en collaboration avec les structures concernées du ministère de tutelle, des autres départements ministériels y compris avec les universités et les centres de recherche les enquêtes, les études et autres interventions menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- veiller à la production des rapports périodiques et annuels du projet et à la préparation, puis à la réalisation des audits annuels ;

- engager le projet dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- représenter le projet auprès des tiers, des partenaires et autres administrations publiques ;
- veiller à l'exécution financière de toutes les activités du projet en conformité avec les procédures comptables et financières définies dans le Manuel de Procédures ; et
- veiller au strict respect de l'Accord de Financement du Projet
- présider les commissions d'ouverture et d'attribution des marchés ;
- valider les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et les demandes de propositions ;
- conclure les contrats en s'assurant de leur conformité avec les procédures de la Banque Mondiale ;
- approuver ou rejeter après examen, tous les projets de contrats non conformes à l'accord de financement et les soumettre à la Banque Mondiale, etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra :

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur de niveau au moins BAC + 5 dans le domaine de la démographie, de la statistique, des sciences sociales ou dans un domaine équivalent ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine du développement des systèmes statistiques nationaux dont au moins 5 ans à des postes de responsabilité ;
- justifier d'une expérience en matière de gestion des projets financés par les organisations multilatérales ;
- démontrer des qualités de leader et de coaching d'équipe assorties d'une expérience avérée dans la création d'un environnement de travail propice à la production des résultats ;
- faire preuve de forte capacité de négociation, de gestion et prévention de conflits ;
- bonnes capacités de gestion, de communication et de relations interpersonnelles ;

- aptitude à travailler dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire ainsi que capacité à travailler sous pression et dans les délais ;
- excellente maîtrise du français parlé et écrit ;
- une bonne maîtrise de l'ordinateur et des logiciels de base (Word, Excel, PowerPoint).

IV- METHODE DE SELECTION

Les consultants seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 Mai 2019 à 16H00, heure locale avec la mention : « Candidature au poste de Coordonnateur du PSTAT ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO
Fait à Brazzaville, le 30 Avril 2019

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU



**MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE
(PADEC)-PHASE DE PREPARATION DU PROJET**



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 009/MPSIR/2019/UGP PADEC
RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN COMMUNICATION DU PROJET
DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN STATISTIQUE (PSTAT)**

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités Statistiques », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un(e) Spécialiste en Communication du Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PSTAT) ».

II-TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en communication sera chargé entre autres de :

- Elaborer et assurer la mise en œuvre d'un programme de transfert de compétence en communication au personnel que lui indiquera l'INS ;
- Concevoir un plan de communication performant pour faire connaître le projet et ses réalisations ainsi que les diverses publications statistiques au niveau national et sur site WEB ;
- Organiser et gérer la mise en œuvre du plan de communication du projet à travers les médias appropriés et à l'aide d'outils spécifiques (campagnes d'informations, site web, journées portes ouvertes, etc.) ;
- Participer à l'organisation des ateliers, des réunions et des campagnes de sensibilisation organisés dans le cadre de la production et de la diffusion des données statistiques ;
- Appuyer la capitalisation et la diffusion des acquis du projet ;

- Gérer, classer et diffuser l'information concernant les progrès, les difficultés et les impacts du Projet ;
- Assurer le suivi des activités confiées aux firmes ou aux consultants intervenant dans le domaine de la communication notamment ceux en charge de :
 - La réalisation des supports de sensibilisation aux concours statistiques ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de diffusion de l'information et d'accès aux données ;
 - Appuyer la section suivi-évaluation dans la préparation des rapports du projet en ce qui concerne la communication.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le (la) candidat (e) doit :

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur (Bac +5 au minimum) en sciences de l'information, en techniques de communication, ou autres disciplines apparentées ;
- Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en communication au sein d'un organisme public ou privé en tant que chargé de communication ou de relation publique ;
- Justifier d'une parfaite connaissance de la langue française ;
- Avoir d'excellentes capacités de rédaction et de communication orale ;
- Maîtriser les logiciels de traitement des textes ;
- Une bonne connaissance de la langue anglaise constitue un atout.

IV- METHODE DE SELECTION

Les consultants seront sélectionnés par comparaison

de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 Mai 2019 à 16H00, heure locale avec la mention : « Candidature au poste de Spécialiste en communication du PSTAT ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 2019

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

LES UNIVERSITÉS POLITIQUES DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

Recommandations

Au terme de leurs travaux, les participants aux Universités Politiques de la Majorité Présidentielle ont adopté 50 recommandations qui se déclinent en propositions adressées au Gouvernement de la République. Propositions dont voici quelques unes :

Au économique:

1ère recommandation : Faire aboutir les négociations avec le Fonds Monétaire International, en vue de la conclusion d'un programme d'appui budgétaire qui devrait faciliter la conclusion d'accords d'autres institutions de financement ;

2e recommandation : Mettre en œuvre prioritairement les actions du PND liées à la gouvernance parce que moins exigeantes en termes de budget ;

3e recommandation : Accélérer le processus de l'amélioration du climat des affaires, par l'application stricte et rigoureuse de la réglementation administrative existante, afin d'amener le pays à un meilleur positionnement dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale, et susciter l'intérêt du pays auprès des partenaires au développement et des investisseurs potentiels ;

4e recommandation : Rendre opérationnel le comité de concertation entre les administrations publiques et le secteur privé en tant que cadre de concertation permanente pour parvenir à des mesures concertées, visant l'assainissement de l'environnement des affaires, aux fins de rendre le pays attractif pour les investisseurs et renforcer la compétitivité des entreprises locales ;

5e recommandation : Amorcer l'apurement progressif de la dette publique de l'Etat, particulièrement la dette intérieure, afin de soulager le secteur privé national, véritable levier de la diversification de l'économie nationale ;

6e recommandation : Supprimer les barrages routiers et les contrôles intempestifs, sources du racket perpétré par les agents de certains corps de l'Etat sur les véhicules de transport des marchandises et des personnes en circulation sur le territoire national, une des causes principales du mauvais climat des affaires dans notre pays ;

7e recommandation Engager, dans les meilleurs délais, une concertation avec les syndicats professionnels des opérateurs économiques et particulièrement ceux des transporteurs routiers, afin de parvenir à une nouvelle fixation concertée des tarifs de passage aux péages sur les routes nationales RN°1 et RN°2.

8e recommandation : Accélérer les travaux de réfection de la route nationale n°2 pour améliorer les conditions de voyage des usagers de cette route ;

9e recommandation : Poursuivre le traitement des bourbiers, des érosions, des éboulements et des glissements de terrains qui englobent les maisons et des quartiers entiers, détruisant les routes à travers le pays, particulièrement à Brazzaville et à Pointe Noire ;

10e recommandation : Réformer et remettre en fonctionnement la société des transports urbains (STPU), à Brazzaville et à Pointe Noire, notamment, pour une meilleure offre des transports aux habitants ces villes, et mettre un terme au phénomène des demi-terrains abusivement imposés par les transporteurs urbains privés ;

11e recommandation : Poursuivre la construction des zones économiques spéciales et réaliser le raccordement de la zone industrielle de Maloukou Tréchet au réseau électrique de l'Energie du Congo et mettre en fonctionnement la quinzaine d'usines qui y sont déjà construites, pour donner une perspective d'emplois à de nombreux jeunes congolais ;

12e recommandation : Renforcer les capacités opérationnelles et managériales des sociétés en charge de la production et de la distribution de l'eau et de l'électricité dans notre pays, pour garantir aux consommateurs, la qualité et la régularité de leurs prestations ;

Au social

13e recommandation : Traiter comme urgence sociale, le dossier de tous les retraités des secteurs public et privé et appliquer la décision du conseil des ministres du 6 octobre 2018 sur la prise en charge par la CRF de nouveaux retraités en attente ; automatiser leur prise en charge ;

14e recommandation : Maintenir l'effort de paiement des pensions de retraite, concomitamment avec les salaires des fonctionnaires ;

15e recommandation : Donner des réponses vigoureuses et adaptées au problème de l'insécurité publique, devenu un phénomène social dans le pays et particulièrement dans les villes où les bédés noirs (kuluna, arabes, américains et autres) volent, violent et assassinent froidement des paisibles citoyens ;

16e recommandation : Lutter efficacement contre la consommation des drogues et des alcools, particulièrement en milieu jeune, une des causes de la dépravation des mœurs et de la recrudescence des actes de violence dans le pays ;

17e recommandation : Appliquer effectivement la loi relative aux nuisances sonores et à l'occupation illégale de l'espace public (à l'occasion des deuils, par les débits de boisson...), causes des multiples désagréments et/ou pathologies dont sont victimes de nombreux congolais ;

18e recommandation : Assainir la gouvernance des structures hospitalières et sanitaires pour parvenir à de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des patients ; renforcer les capacités opérationnelles des centres de santé périphérique pour mieux assurer la prévention.

19e recommandation : Créer des services d'assistance et de prise en charge d'urgence dans les centres hospitaliers ;

20e recommandation : Accélérer le processus de mise en place de la caisse d'assurance maladie universelle, pour donner à nos concitoyens, notamment à ceux en situation précaire, le bénéfice des soins de santé ;

21e recommandation : Affecter les médecins et les agents de santé en sureffectif, dans tous les centres de santé du pays qui en manquent cruellement ;

22e recommandation : Appliquer scrupuleusement la mesure de gratuité de la césarienne et du traitement anti paludique pour les femmes enceintes et les enfants ;

23e recommandation : Rendre disponible le matériel et les réactifs indispensables pour les analyses bio-médicales et le traitement du sang reçu des donateurs bénévoles pour garantir la qualité du sang collecté avant de le mettre à la disposition des structures de santé qui en ont besoin ;

24e recommandation : Prendre des mesures pour garantir les libertés et les droits des citoyens dans les structures de police et de gendarmerie afin d'éviter les bavures qui caractérisent certaines d'entre elles ;

25e recommandation : Approfondir l'action de normalisation de la situation sécuritaire dans le Pool, par la mobilisation rapide de la contrepartie financière de l'Etat dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, pour lequel la communauté internationale s'est déjà mobilisée, afin de renforcer la cohésion et l'unité nationales ;

26e recommandation : Poursuivre l'effort de construction des logements sociaux; définir rapidement les modalités d'acquisition des logements sociaux et procéder à l'attribution de ceux déjà construits, en tenant compte de l'obligation de reloger les sinistrés du 4 mars 2012 ;

27e recommandation : Poursuivre l'effort de paiement amorcé des bourses d'études de nos étudiants, aussi bien pour ceux de l'intérieur que ceux de l'extérieur du pays ; assainir les campus universitaires et actualiser les programmes scolaires et universitaires ;

28e recommandation : Définir et mettre en œuvre une politique nationale du numérique ; informatiser l'administration publique afin d'améliorer son efficacité et son efficience ; prendre des mesures de nature à faciliter aux congolais l'accès à l'Internet à des tarifs raisonnables ;

29e recommandation : Renforcer les mesures de contrôle de la qualité des prestations et des tarifs appliqués par les opérateurs locaux de télécommunication ;

30e recommandation : Mettre en place et appliquer un programme national de promotion du sport, dans toute sa diversité, sur l'ensemble du territoire national, en tirant bon profit des infrastructures sportives modernes existantes dans tous les chefs-lieux de départements, infrastructures qu'il convient nécessairement de rationaliser et pérenniser ;

Au plan politique

31e recommandation : Renforcer la gouvernance politique de la Majorité présidentielle, en plaçant le Politique au cœur de l'initiative des politiques publiques et de leur mise en œuvre.

32e recommandation : Renforcer l'autorité de l'Etat par l'application scrupuleuse de la loi, la sanction devant être la règle pour mettre fin à l'impunité ;

33e recommandation : Parachever la mise en œuvre des recommandations du Dialogue de Sibiti, pour conforter le processus d'évolution des institutions de la République ;

34e recommandation : Poursuivre la mise en place des institutions prévues par la Constitution dont particulièrement le Conseil National du Dialogue, seul cadre approprié pour tout dialogue, en vue de renforcer les échanges et les rencontres entre toutes les forces vives de la Nation et maintenir la cohésion et l'unité nationales ;

35e recommandation : Procéder à la nomination des cadres à des postes de responsabilités, selon les critères de compétence, d'éthique et de moralité ;

36e recommandation : Instituer la règle limitant à six ans maximum la durée du mandat des personnes nommées aux hautes fonctions administratives, notamment, dans les régies financières ;

37e recommandation : Appliquer la loi sur la déclaration du patrimoine en vue de renforcer la lutte contre les détournements des deniers publics ;

38e recommandation : Rendre opérationnels les différents organes légaux de contrôle et de lutte contre la corruption et tous les actes inciviques, particulièrement la Haute Cour de Justice et la Haute Autorité de lutte contre la corruption ;

39e recommandation : Traduire en justice les auteurs d'actes d'antivaleurs et faire aboutir les procédures y relatives quels que soient le statut et le rang des personnes incriminées ;

40e recommandation : Déclarer inéligibles à toutes fonctions administrative et politique les personnes condamnées pour des actes d'antivaleurs afin de donner un coup d'arrêt à la corruption, à la concussion, au vol, au népotisme et au détournement des deniers publics ;

41e recommandation : Impliquer toutes les forces vives de la Nation (partis politiques et organisations de la société civile) dans l'encadrement et la conscientisation de la jeunesse, en vue d'intensifier la lutte contre les antivaleurs.

La Majorité Présidentielle en tant qu'organe politique au pouvoir s'engage à veiller à l'application des recommandations de ses Universités Politiques.

Les participants ont adressé une motion de soutien à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Denis Sassou N'Gusso, pour l'action multiforme qu'il mène inlassablement tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

Les participants ont également adressé une motion de félicitation au Président par intérim de la Majorité Présidentielle, Monsieur Pierre Ngolo, pour la dextérité avec laquelle il a dirigé les présentes assises.

Clôturant les travaux, le Président par intérim de la Majorité Présidentielle a félicité les participants pour le sérieux et la qualité du travail fourni.

Fait à Brazzaville, le 30 avril 2019
Les Partis de la Majorité Présidentielle



airtel
internet

VOUS L'AVIEZ DEMANDÉ !
Désormais le méga hors forfait
est à 10F.



LE RESEAU DES SMARTPHONES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès



BANQUE MONDIALE

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
Unité de Coordination du Projet
Courriel : pstatcongo@gmail.com

N° Avis : AMI N°01/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/19

MODIFICATION : AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
POUR LA SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DE L'ELABORATION DU CAHIER DE CHARGES, DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - CENTRE D'APPLICATION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION A MPILA

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « ELABORATION DU CAHIER DE CHARGES, DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - CENTRE D'APPLICATION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION A MPILA ».

2. L'objectif de la mission est de :

- réaliser les études architecturales et techniques nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges pour la construction du complexe devant abriter l'Institut National de la Statistique (INS) et le Centre d'Application de la Statistique et de la Planification (CASP);
- assurer le suivi, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de ce complexe sur toute la période de construction.

3. La mission de la firme se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Etudes architecturales et techniques ; la firme va mener des études techniques des travaux de construction du complexe INS-CASP sous la coordination de l'UCP/PSTAT. Le consultant devra proposer successivement un Avant-Projet Sommaire (APS) et un Avant-Projet-Détaillé (APD) qui prennent en compte les aspects fonctionnels, architectural, thermique, économique à la réalisation comme à l'entretien, avec une utilisation maximum des matériaux disponibles localement. Il devra proposer et justifier les options architecturales, techniques, environnementales, financières et de gestion de l'opération.

Phase 2 : suivi, contrôle et surveillance des travaux de ce complexe sur toute la période de construction.

4. L'Unité de Coordination du PSTAT invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Firmes doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services à savoir :

- leurs statuts juridiques ;
- les activités principales et années d'existence de la firme ;
- les qualifications dans les domaines du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues et attestations de bonne exécution ;
- la capacité organisationnelle et technique de la firme ;
- Et autres informations jugées pertinentes.

5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale en date de Juillet 2016, relatives aux régies de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.

7. Un consultant sera sélectionné selon la méthode sur sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

8. La sélection du consultant se fera sur la base des critères d'évaluation ci-après :

- expérience de la firme pertinente pour la mission ;
- capacités organisationnelles et techniques de la firme ;

Tableau des critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Sous-critères
Expériences de la firme pertinente pour la mission	- Disposer d'une expérience avérée d'au moins quatre (4) missions similaires et de complexité comparable réalisées au cours de 10 dernières années, avec preuves des prestations antérieures. NB : les attestations de bonne exécution ou des certificats correspondants signés par les maîtres d'ouvrages faisant mention de la description de missions similaires et des coûts feront foi.
Capacités Organisationnelles et techniques	Organisation : - Statut juridique - Equipe de Direction - moyens logistiques (voitures de déplacement, ordinateurs)

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet de la mission à l'adresse ci-dessous ou par email (pstatcongo@gmail.com) de 8 heures à 13 heures le matin et de 14 heures à 17 heures l'après-midi (heures locales) du lundi au vendredi.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le mercredi 16 mai 2019 à 14 h 00 (heures locales) et porter la mention « ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES, DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COMPLEXE INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE INS - CENTRE D'APPLICATION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION A MPILA ».

Le Coordonnateur

Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques
Bureau Passation de Marchés

UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO Tél: +242 22 613 31 08 : pstatcongo@gmail.com.

La banque UBA fête 70 ans d'excellent service clientèle lors de sa soirée de gala spéciale « CEO Awards ».

Le groupe financier panafricain, United Bank for Africa (UBA), qui opère dans 20 pays africains, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France, a fêté le 27 avril le 70^e anniversaire du lancement de ses opérations lors d'un événement aussi excitant que nostalgique, à Lagos, au Nigéria.



Les employés de la banque UBA récompensés pour leurs performances lors des « CEO AWARDS ».



M. Tony Elumelu et son épouse, Dr. Awele.



La Direction du groupe UBA accompagnée de haut dignitaires invités.



Vue d'ensemble de la salle de la salle de spectacle de l'hôtel EKO.

Des clients, amis et sympathisants de la banque, venant de tous les secteurs, se sont joints au groupe UBA, conduit par son président, M. Tony O. Elumelu, afin de commémorer 70 années d'héritage de cette organisation qui, au fil des décennies, est devenue l'un des géants du secteur financier en Afrique.

L'anniversaire de UBA a été associé à la cérémonie annuelle de remise des prix de la banque, « UBA CEO Awards ». Des membres du personnel des 23 pays d'implantation de la banque, qui avaient excellé au cours de l'année écoulée, ont été récompensés en présence de milliers d'invités.

Dans son allocution, M. Tony Elumelu, accompagné de son épouse, Dr. Awele, a fait remarquer que le groupe UBA demeure une institution financière de premier plan sur le continent et le fait de marquer son 70^e anniversaire constitue un exploit louable.

Il a déclaré: *“C'est le moment de célébrer le riche héritage et le legs de UBA pendant 70 ans et de dire à tous ceux qui ont contribué à faire de UBA ce qu'elle est aujourd'hui, que nous apprécions tout ce qu'ils ont fait et comment ils ont veillé à ce que les capitaux investis dans la banque au cours des*

dernières décennies portent fruits”.

Il a ainsi invité sur la scène de la salle de spectacle de l'hôtel EKO, tous les anciens Présidents, membres du conseil d'administration et autres dirigeants, ainsi que les cadres supérieurs passés et présents, avant de déclarer: *“C'est un moment précieux pour nous, et nous tenons à remercier tous ceux qui nous l'ont rendu possible d'être où nous sommes aujourd'hui. Merci à tous, à nos clients, à toutes les parties prenantes et à tous ceux qui sont passés par UBA et qui ont travaillé dur pour jeter les solides bases de la création d'une institution de premier plan. C'est une soirée digne de célébration pour nous tous. 70 ans, c'est un chiffre énorme, une réalisation marquante”,* s'est-il enthousiasmé.

Le Directeur Général du Groupe UBA, M. Kennedy Uzoka, a évoqué les réalisations de la banque au cours des 70 dernières années et quelques-uns de ses objectifs pour les années à venir, en félicitant le personnel pour son travail acharné et sa résilience qui ont permis à UBA de conserver sa position en tant que première banque de choix en Afrique.

“Chaque année, notre tradition est d'apprécier les personnes qui ont tout mis en œuvre et qui ont su se

dépasser pour offrir d'excellents services à nos clients. Cette année est encore plus excitante parce que nous célébrons le 70^e anniversaire de notre existence”.

Pour Vincent Ngimbock, Directeur Général de UBA Congo, cette reconnaissance, accordée au personnel de chacune de nos filiales, démontre la volonté du groupe d'unir l'Afrique grâce à ses services financiers, tout en valorisant les talents locaux afin de contribuer à son développement. UBA est particulièrement fière de la diversité culturelle au sein de l'institution et a tenu à le démontrer à cette occasion.

Lors de la cérémonie, plus de 2500 invités ont pu assister à une libre réinterprétation des comédies musicales « The Great Gatsby » et le « Roi Lion », utilisées pour raconter l'histoire de UBA.

Enfin, pour terminer la soirée, des artistes de renom connus dans toute l'Afrique ont ravis un public émerveillé. Etaient notamment présents : Patoranking, D'banj, la sensation féminine, Tiwa Savage et enfin Wizkid, qui a brillamment clôturé le show.

SANTÉ PUBLIQUE

Des structures sanitaires de l'arrière-pays équipées et pourvues en personnel soignant

La ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, a récemment installé les médecins-chefs et autres agents dans les Centres de santé intégrés (CSI) et hôpitaux de base des départements du Niari et de la Lékoumou, tout en mettant à disposition les équipements médico-techniques.

L'amélioration de l'offre des soins de santé dans l'arrière-pays est une nécessité. Ce qui explique la récente descente de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo dans les CSI de Kimongo, Kibangou, Louvakou, Makabana, Mayoko, entre autres, dans le département du Niari.

Dans ces structures sanitaires, l'épineux problème de manque du personnel soignant a trouvé solution, puisque des médecins-chefs ont été installés dans leurs fonctions tout comme des agents de santé contractuels. Les équipements médico-techniques ont été également remis dans le but de renforcer le plateau technique des CSI et hôpitaux de base.

« L'initiative de la ministre de la Santé est à saluer. Mayoko n'avait jamais eu de médecin jusque-là », a déclaré le député de la circonscription, Alain Pascal Leyinda qui est, par ailleurs,

président de la commission santé, affaires sociales, famille et genre à l'Assemblée nationale.

En outre, l'hôpital de base de Makabana, non opérationnel depuis des années, est dans un état de délabrement avancé. L'infrastructure sanitaire, rappelons-le, est sortie de terre grâce à la Compagnie minière de l'Ogoué (Comilog). Le personnel s'était retiré depuis 1992 avec la fermeture de cette compagnie.

A ce jour, c'est grâce au CSI de la localité que les soins primaires sont administrés à la population avec l'appui d'un médecin-chef.

Selon la ministre de la Santé et de la population, la situation de l'hôpital de base de Makabana va s'améliorer sous peu. Sa réhabilitation, en effet, est prévue dans le Programme national de développement sanitaire 2018-2022, a-t-elle fait savoir.

Dans le département de la Lékou-



Un échantillon des équipements

koumou, le même travail a été fait à l'hôpital de base de Sibiti, dans les CSI de Zanaga, de Mayéyé et bien d'autres districts. Au total vingt-deux agents de santé ont été installés dans différentes structures hospitalières et les équipements et médicaments mis à disposition. Dans ce département, cent

soixante-onze cas de chikungunya ont été détectés. Jacqueline Lydia Mikolo a remis au préfet, Jean Michel Sangha, des kits de médicaments qui permettront de prendre en charge les victimes de cette épidémie.

Selon la ministre de la Santé, les cas de dysfonctionnement constatés dans certains CSI trou-

veront la solution dans un avenir proche. « Cette visite de terrain nous a permis de mieux préparer les réponses aux besoins de santé de la population », a-t-elle déclaré, en promettant de continuer à accompagner les CSI déjà opérationnels et ceux en construction pour le bien-être de la population.

Rominique Makaya

URBANISME ET CONSTRUCTION

Le nouveau code promulgué par le chef de l'Etat

Le Congo vient, à travers le texte, combler le vide juridique qui existait en la matière depuis près d'une trentaine d'années.

Adoptée par les deux chambres du parlement, la loi n°6-2019 du 5 mars 2019, portant code de l'urbanisme et de la construction, récemment décrétée par le président de la République, vise, entre autres, à réguler un secteur en proie souvent à l'anarchie. Décrivant les règles générales de l'urbanisme et de la construction au Congo, cette loi composée de deux cent cinquante-neuf articles régule le mode de vie au niveau de ce secteur.

En effet, le code est subdivisé en deux parties. La première est consacrée à l'urbanisme et la seconde à la construction.

S'agissant des règles générales d'urbanisme, le texte prévient que tous les aménagements, toutes les constructions et installations doivent être localisés en fonction des orientations générales contenues dans le schéma directeur de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme, le plan sommaire ainsi que le plan d'urbanisme de secteur.

Des interdictions sauf prescriptions spéciales

En effet la loi interdit, sauf prescriptions spéciales : les constructions dans les zones exposées à des risques naturels

possibles tels que l'inondation, l'érosion, l'éboulement, l'affaissement, les sables mouvants ou autres. Il est également prohibé les constructions dans les zones et les emprises soumises à des servitudes sur lesquelles il est interdit de bâtir, y compris les carrières de pierre et de sable ; les constructions dans les aires protégées, les zones de mise en défens, ainsi que les sites abritant le patrimoine archéologique.

La loi n°6-2019 du 5 mars 2019 n'autorise pas également les constructions susceptibles d'être exposées à des risques industriels ou à des nuisances graves telles les pollutions industrielles, acoustiques.

Au cas contraire, ces constructions doivent respecter les règles spécifiques d'isolation et de protection. Toute parcelle à bâtir doit être, d'après la loi, desservie par une voie publique ou privée permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Toute construction à usage d'habitation doit être, poursuit-elle, alimentée en eau potable et en électricité. Elle doit, en outre, être équipée d'un système d'assainissement évitant le rejet direct des effluents en surface.

Concernant les bâtiments de toute nature, ils doivent être implantés avec un recul minimum de 4 m par rapport à la



Les conséquences des inondations au quartier « Simba-pelle », à Talangai/Adiac

limite sur la voie publique. Le recul par rapport aux limites séparatives est de 2 m minimum. Quant aux édifices à usage autre que d'habitation, la construction sur les limites séparatives est sans recul par rapport à la limite sur la voie publique, elle est possible si la zone est dotée d'un cahier des charges qui l'autorise ou par dérogation accordée par l'administration par des cas particuliers le justifiant.

Une loi révolutionnaire

Ayant participé à l'élaboration de ce code, le président de l'Ordre des architectes du Congo (OAC), Antoine Beli Bokolojoué, pense qu'il s'agit de la meilleure loi en matière d'urba-

nisme et de la construction que le Congo dispose depuis près de trente ans.

« Désormais, nous ne pourrions rien faire sans ce document. Tout ce que nous devons faire doit être conforme au code de l'urbanisme et de la construction et au schéma directeur ou au plan local d'urbanisme », a-t-il commenté.

Pour lui, avant la promulgation de cette loi, le gouvernement a adopté, l'année dernière en Conseil des ministres, le schéma directeur qui est la ligne directrice montrant comment développer les villes et campagnes congolaises. Ainsi, l'OAC s'est engagé à accompagner le gouvernement dans la vulgarisation de ce texte en assumant pleinement sa part de

responsabilité.

« C'est un texte novateur qui va changer beaucoup de choses dans notre pays. Le foncier aujourd'hui ne peut plus faire à sa tête en vendant des terrains dans des zones à risques, parce que l'Etat ne lui accordera plus jamais le permis de construire dans cette zone que vous avez achetée. L'Etat va, avant tout, lotir et il a le droit de préemption dans toutes ces choses », a poursuivi Antoine Beli Bokolojoué.

La loi reconnaît enfin l'existence de trois catégories de permis de construire. Les catégories 1 et 2 délivrées par les maires et la dernière catégorie dont le permis de construire est l'émanation du ministre chargé de l'Urbanisme et de la construction. Si pour la première catégorie, l'usager n'a pas droit à un architecte, au niveau des deux autres catégories l'expertise est obligatoire.

« Cette loi va faire que les architectes du Congo aient du travail parce qu'il faudrait en recruter. Il faut des architectes dans nos collectivités locales pour aider à l'instruction des permis de construire. L'Etat doit recruter un certain nombre d'architectes fonctionnaires pour accompagner l'administration dans la mise en œuvre de son plan d'urbanisme et de construction », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama



**MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE
(PADEC)-PHASE DE PREPARATION DU PROJET**



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 010/MPSIR/2019/UGP PADEC
RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES DU PROJET
DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN STATISTIQUE (PSTAT)**

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités Statistiques », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement du Spécialiste en Passation de marchés du Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PSTAT).

II- TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en Passation de marchés sera :

- responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant : (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés;
- chargé de planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition de services de consultants, de fournitures et travaux pour chaque sous-composante;
- responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures de l'Unité d'Exécution du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet;
- responsable de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
- faire le suivi, auprès des services techniques bénéficiaires ou de l'unité de coordination du projet, (i) de la préparation et de la finalisation des termes de référence (TDR) pour les acquisitions de services de consultant, et (ii) des spécifications techniques des biens et travaux;
- assurer le contrôle de qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) préparés par les unités techniques devant être soumis à la non objection de l'IDA et assurer leur transmission/vente selon le cas;

- procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons;
- veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours;
- participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle de qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques;
- assurer le contrôle de qualité des rapports d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions;
- être l'interlocuteur du bailleur de fonds pour toutes les questions relatives à la passation des marchés, notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds, etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra avoir :

- un diplôme supérieur (minimum Bac + 5) en Ingénierie, Administration, Droit, économie, Gestion ou équivalent d'une université reconnue;
- une très bonne connaissance des pratiques de passation des marchés des banques multilatérales de développement dont la Banque africaine de développement et la Banque mondiale;
- une expérience professionnelle : 07 ans minimum en passation de marchés dont 5 ans au moins en qualité de spécialiste en passation des marchés pour des projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement;
- une connaissance informatique des logiciels bureautiques (Word, Excel, Power Point, internet Explorer, et autres outils de communication);
- une expérience générale confirmée en par un certificat délivré du programme en ligne de Certification en Passation des marchés (MOOC)

- une bonne connaissance de la langue française;
- bonne aptitude à la communication et au travail en équipe;
- maîtrise pratique de STEP;
- une formation additionnelle en passation de marché suivant les procédures des partenaires multilatéraux et bilatéraux est souhaitée.

IV- METHODE DE SELECTION

Les consultants seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 Mai 2019 à 16H00, heure locale avec la mention : « Candidature au poste de Spécialiste en Passation de marchés du PSTAT ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 2019

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU



**MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE
(PADEC)-PHASE DE PREPARATION DU PROJET**



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 011/MPSIR/2019/UGP PADEC
RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN SUIVI-EVALUATION DU PROJET
DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN STATISTIQUE (PSTAT)**

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités Statistiques », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement du Spécialiste en Suivi-Evaluation du Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PSTAT).

II- TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en suivi évaluation sera chargé entre autres de :

- la mise en place d'un système de S&E performant,
- former les cadres de l'UCP et ceux du système statistique national responsables du suivi évaluation et du système de gestion de la base de données du projet;
- appuyer les responsables des différentes activités pour assurer la collecte et la transmission régulières des données conformément au circuit de l'information validée;
- préparer le planning annuel des activités du projet à soumettre au Coordonnateur;
- procéder au suivi-et évaluation des activités du projet et leur degré de conformité au plan de travail établi ainsi que préparer des rapports trimestriels des progrès;
- faire le rapprochement entre les réalisations physiques et financières du projet, en dégager notamment les écarts éventuels et identifier leurs causes;
- évaluer les risques liés aux activités à réaliser et proposer des mesures pour les mitiger;
- dresser, en collaboration avec les responsables des autres services du Projet, un chronogramme prévisionnel de réalisation des activités (depuis la passa-

tion des marchés jusqu'à la réception) et le soumettre à l'approbation du Coordonnateur;

- concevoir les fiches de suivi des activités, les soumettre à l'approbation du Coordonnateur, les remplir et les actualiser régulièrement;
- assister la coordination du projet dans le cadre de la centralisation et l'analyse des rapports internes soumis par les responsables des différentes composantes et activités du projet;
- assister la coordination du projet dans la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités du projet (format opérationnel, adaptation des données fournies par le S&E aux besoins des rapports, etc.);
- participer à la préparation des réunions du comité de pilotage en fournissant une information actualisée sur l'état d'avancement du projet;
- préparer la documentation nécessaire à la réalisation des missions de supervision nationales, etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra :

- posséder un diplôme supérieur (Bac + 5 au moins) en sciences économiques, gestion de projet, statistique ou planification d'une université reconnue;
- avoir une formation complémentaire en suivi et évaluation des projets;
- justifier d'une expérience professionnelle de sept (07) ans minimum dont au moins trois (03) ans en suivi et évaluation des projets de développement;
- posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans en conduite d'opérations statistiques au niveau national;
- avoir une bonne connaissance de l'administration publique;
- justifier d'une bonne connaissance en Système de Gestion des Bases de Données (SGBD);
- avoir une maîtrise de l'outil informatique (Ms-Project, Word, Excel, Power Point, etc.);

- avoir une bonne maîtrise du français;
- être flexible; apte à travailler en équipe et sous pression, dans un environnement multiculturel;
- être libre de tout engagement à la prise des fonctions.

IV- METHODE DE SELECTION

Les consultants seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 Mai 2019 à 16H00, heure locale avec la mention : « Candidature au poste de Spécialiste en Suivi-Evaluation du PSTAT ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO
Fait à Brazzaville, le 30 Avril 2019

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Un centre de science nucléaire sera implanté au Congo

Le projet est le principal axe de la feuille de route signée, fin avril dernier à Sotchi, entre le Congo et la Russie sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique et la corporation d'Etat de l'énergie atomique de la Fédération de Russie (Rosatom) sont tombés d'accord sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique au Congo.

La feuille de route a été signée en marge du forum international Atomexpo, qui a récemment eu lieu à Sotchi. Rosatom a donc la responsabilité de préparer et mettre à disposition les projets du mémorandum d'entente entre les deux parties sur la sensibilisation du public aux applications et la coopération en ce qui concerne l'élaboration du plan national de la formation des cadres dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en République du Congo.

Aussi, les gouvernements des deux pays vont passer au peigne fin le projet de l'accord qui débouchera sur la construction du Centre de science nucléaire et des technologies en terre congolaise.

Il s'agit là du principal axe de cette coopération. C'est lors du séjour de travail du président Denis Sassou N'Guesso en Russie, au cours de ce mois, qu'un accord-cadre sera finalement signé entre les deux pays à ce sujet. D'autres axes potentiels de coopération dans ce domaine seront déterminés par la suite et un comité de coordination conjoint sera établi. Celui-ci se réunira en cas de besoin, à tour de rôle, en République du Congo et en Fédération de Russie.

Le Congo et la Russie sont membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, signataires du traité de non-prolifération nucléaire, du 1er juillet 1968. Le ministre congolais de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, et Rosatom sont donc parvenus à la compréhension mutuelle d'un programme qui n'a pas statut de traité international et ne crée ni droits ni obligations réglementées par le droit international. La feuille de route signée vient en appui au mémorandum d'entente entre les deux parties sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, signé le 13 février 2018.

Rominique Makaya

LIBYE

Le G5 Sahel demande à Angela Merkel de plaider pour une résolution de la crise

A la faveur de la visite de la chancelière allemande dans la région, les chefs d'Etat de la zone sahélienne ont souhaité, le 1er mai, que Berlin appelle les pays européens à consentir davantage d'efforts pour ramener la paix à Tripoli et aider les Etats membres de la force conjointe dans la lutte contre les djihadistes.

« Si la question libyenne n'est pas réglée, tous nos efforts dans le cadre du G5 Sahel seront vains », a déclaré, à Ouagadougou, le chef de l'Etat burkinabè, Roch Marc Christian Kaboré. Il a estimé que l'action de l'Allemagne s'avère urgente pour éviter que le chaos libyen ne puisse se poursuivre.

« Nous avons pensé qu'il était important qu'elle use de son leadership aussi bien en Europe que dans plusieurs institutions pour faire un plaidoyer en faveur du G5 Sahel sur l'ensemble de ces questions qui nous préoccupent », a expliqué le président du Burkina Faso.

Roch Marc Christian Kaboré a, par ailleurs, déploré le fait que les Occidentaux n'avaient pas écouté l'Afrique au sujet de la situation en Libye. « Nous avons demandé aux grandes nations de prendre leurs responsabilités pour régler la question de la Libye, a-t-il expliqué. Il est clair que la vision africaine - qui était (...) de rechercher les voies internes - a été balayée du revers de la main (...) La solution qui a été choisie était de faire partir Mouammar Kadhafi et ce départ a amené aujourd'hui une dislocation du pays en plusieurs sous-groupes avec des équipe-

ments militaires qui sont énormes et qui inondent notre sous-région ». Ajoutant: « L'Europe doit avoir une position commune (...) de manière à ce que nous puissions trouver une solution définitive qui permette de geler l'approvisionnement des groupes terroristes à travers la Libye ».

Répondant à la préoccupation des chefs d'Etat du G5 Sahel (Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Tchad), la chancelière allemande a assuré partager leur avis sur la Libye.

« Les terroristes agissent rapidement, c'est pourquoi nous devons agir davantage rapidement pour ne pas être vaincus et j'y souscris. Si le chaos prend le dessus - c'est ce que nous tenons à éviter -, cela aura un impact dans d'autres domaines. Il est primordial qu'on trouve une solution politique au problème libyen, car la Libye reste toujours le terrain de nouvelles menaces terroristes », a indiqué la chancelière allemande.

Angela Merkel a, en outre, promis aux dirigeants de la zone de porter leurs messages, afin que les engagements pris soient respectés. Evoquant la question de l'aide de l'Allemagne à la force régionale, elle a souligné que son pays avait déjà versé sa contribution de soixante millions d'euros.

Le G5 Sahel a été créé pour donner une réponse militaire conjointe et coordonnée aux attaques djihadistes récurrentes au Sahel, mais cette force n'est toujours pas opérationnelle malgré les promesses faites par les pays européens et d'autres partenaires.

Nestor N'Gampoula



LA CONGOLAISE DES ROUTES
N'ZILA YA BETO, AVENIR YA BETO
Notre route, notre avenir

La Route Nationale 1 (RN1), est un corridor indispensable, moderne et sécurisé, qui obéit à la stratégie d'aménagement du territoire, de développement économique et humain du Congo.

Afin de pérenniser la qualité de ce patrimoine et de renforcer ses infrastructures, la Congolaise des Routes (LCR) a 3 objectifs principaux : entretenir ses infrastructures, développer la sécurité et proposer des services aux usagers.

Entretien, c'est procéder aux opérations d'entretien courant comme le nettoyage, la réparation des nids de poule, des panneaux de signalisation, le curage des systèmes d'assainissement, mais c'est également des opérations d'entretien lourd comme la réfection des chaussées, la maintenance des ponts et des bâtiments. Dans ce cadre, nous appliquerons la législation en vigueur dans la zone CEMAC relative aux charges par essieux. Ainsi, pour des raisons de sécurité et afin de pérenniser l'infrastructure, les poids lourds en surcharge ne seront plus autorisés à circuler sur cette route.

Développer la sécurité, c'est communiquer sur les dangers de la route et mettre en place des systèmes de sécurité préventifs et effi-

caces. C'est pourquoi un centre d'appel innovant (joignable par tous les moyens : téléphone, internet, courrier), sera mis à la disposition des usagers pour leur porter assistance. Des agents professionnels seront à leur écoute 24h/24 et 7j/7 et coordonnerons les solutions adéquates à leurs besoins (dépanneuses, pompiers, ambulances, patrouilleurs de route, forces de l'ordre).

Proposer des services aux usagers, c'est à court et moyen terme, mettre en place des abonnements pour les différents types d'usagers (Août 2019), des moyens de paiement par coupons (Avril 2019), puis mobile (Mobile Money), augmenter le nombre de stations-services, mettre à disposition des restaurants, boutiques, aires de stationnement, aires de repos, aires de services, de dépannage et d'assistance.

L'ensemble de ces services seront financés grâce aux revenus des péages, qui seront mis en fonction progressivement.

Les tarifs des péages ont été fixés par le Décret Présidentiel N° 2019-39 du 28 Février 2019. Ils tiennent compte de l'impact sur la chaussée de chaque catégorie de véhicule.

Classe de véhicule	Tarif par péage
Classe 1 VL	1 500 XAF
Classe 2 4x4	2 000 XAF
Classe 2b Minibus	3 000 XAF
Classe 3 Autocar	13 000 XAF
Classe 3b Camion 2 essieux	20 000 XAF
Classe 4 Camion 3 essieux	40 000 XAF

Un tarif de lancement est proposé dans les gares de péages de Lifoula, Mengo, Moukondo, Yié jusqu'au 31 Aout 2019.

Classe de véhicule	Tarif par péage
Classe 1 VL	500 XAF
Classe 2 4x4	1 000 XAF
Classe 2b Minibus	1 500 XAF
Classe 3 Autocar	6 500 XAF
Classe 3b Camion 2 essieux	10 000 XAF
Classe 4 Camion 3 essieux	20 000 XAF

(Informations disponibles sur « www.lacongolaisedesroutes.cg » ou via « Facebook » et « LinkedIn »).

La Congolaise des routes vous souhaite la bienvenue sur son réseau et une très bonne route.

Beto kenguedila n'zila ya beto samu na mbassi
Préservez notre route, pour protéger notre avenir

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2019

A l'occasion de la Fête de la musique 2019 qui aura lieu à l'IFC le 21 juin, déposez un dossier avec plusieurs morceaux enregistrés ainsi que vos coordonnées, au bureau de la communication avant le 3 juin 2019.

MARDI 30 AVRIL

18h30 : Ciné-club : Félicité de Gomis Alain (présenté par le CRAC)

JEUDI 2 MAI

14h00 : Compétition interscolaire de slam (le 2, 3 et le 4)

SAMEDI 4 MAI

10h00 : Rencontre littéraire : Itinéraire d'un médecin africain (Du commencement à la fin de l'épidémie du SIDA en Afrique) de Pierre M'Pele

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)

DIMANCHE 5 MAI

17h30 : Dimanche à la Cafété : Les Bantous de la capitale

18h00 : Commémoration : Journée mondiale du patrimoine africain

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois.

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Arnaud Bienvenu Zodialo, Marina Zodialo, Irin Maouakani, agents des Dépêches de Brazzaville, Pierre Paul Zodialo et Charles Bernard Zodialo ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur frère aîné, père et oncle, Louis Camille Zodialo, survenu le mercredi 24 avril à Brazzaville.

La veillée mortuaire se situe au n° 17 de la rue Konda, à Talangaï.

Les obsèques se dérouleront ce vendredi 3 mai selon le programme ci-après :

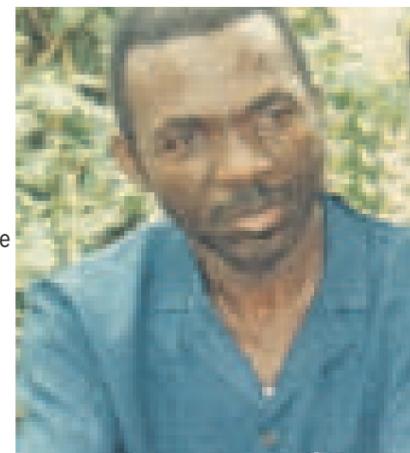
9 heures : levée de corps à la morgue municipale du CHU

10 heures : recueillement au domicile du défunt

12 heures : messe en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney de Mouléké

14 heures : départ pour le cimetière privé Bouka

16 heures : fin de cérémonie.



La famille Engoya a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances et à la presse congolaise que les obsèques de Dany Daniel Bopassa Engoya, journaliste à Radio-Congo à la retraite, survenu le dimanche 21 avril 2019, se dérouleront comme suit :

Vendredi 3 mai 2019

9 heures 00 : levée de corps à la morgue municipale du CHU-B ;

10 heures 00 : recueillement et absoute au domicile familial sis n°390, rue des Maraîchers Mpila, arrêt de bus TP Talangaï ;

14 heures 00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;

16 heures 00 : fin de la cérémonie.



Organisation mondiale de la Santé

AVIS D'APPEL D'OFFRE N° 005/05-2019

LE BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU CONGO, RECRUTE UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION RAPIDE DE LA MORTALITE INFANTILE A DOMICILE DANS LES DEPARTEMENTS DE POINTE-NOIRE ET DE BRAZZAVILLE

(1) OBJECTIFS

Le/La consultant (e) national (e) a pour mission de faire un état des lieux de la situation de la mortalité infantile à domicile dans les départements de Pointe-Noire et Brazzaville.

En collaboration avec la Direction Générale de la Population, le/la consultant(e) national (e) devra collecter toutes les informations nécessaires pour la réalisation de l'évaluation rapide.

Il s'agira de façon spécifique de :

- Etablir le profil épidémiologique des décès à domicile ;
- Déterminer les causes probables des décès ;
- Déterminer les causes en rapport avec les faiblesses du système de santé ;
- Produire un rapport contenant des propositions pour résoudre de façon fondamentale les causes de décès.

(2) Responsabilités

Sous la supervision du Représentant de l'OMS au Congo, le/la Consultant(e) national(e) effectuera les tâches suivantes en collaboration avec l'équipe technique de l'OMS :

- Coordination de la collecte des données ;
- Coordination de la saisie et l'apurement des données ;
- Analyse et traitement des données.
- Produire le rapport de l'enquête

(3) Produits et livrable

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les données collectées sont saisies et traitées ;
- Les résultats provisoires, puis définitifs de l'évaluation rapide sont disponibles ;
- Le rapport final de l'évaluation rapide est rédigé et transmis à l'OMS ;

Le livrable de cette activité est d'avoir au terme de l'évaluation un document avec des recommandations pour résoudre de façon fondamentale les causes de décès à domicile.

(4) Durée de la consultation

La durée de la mission est prévue pour une période d'un mois

(5) Lieu de travail :

Brazzaville et Pointe Noire, Direction générale de la Population ou bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.

(6) compétences/ qualifications requises

- Avoir au moins un diplôme de niveau Bac+5 en sciences sociales ou équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance du système national de santé ;
- Avoir réalisé une enquête de terrain ;
- Avoir une bonne connaissance de la ville de Pointe-Noire et de Brazzaville ;
- Avoir une capacité démontrée à travailler en équipe et à atteindre les objectifs fixés ;
- Être disponible pour le travail et la collecte de données sur le terrain, aussi bien au niveau central (national, partenaires) qu'au niveau décentralisé en cas de besoin ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils Word, Excel et PowerPoint ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils de collecte et traitement de données CSPRO et SPSS.

(7) Conditions d'exécution des prestations

Le consultant devra accomplir sa mission conformément au terme d'engagement à la confidentialité et d'éthique.

Langues : excellente maîtrise du français (oral et écrit).

(8) Rémunération:

Le barème des Nations Unies pour les consultants au Congo sera utilisé : Niveau NOA

(09) Envoi des Candidatures

Les dossiers de candidature comprenant la lettre de motivation et le CV, doivent être adressés à Monsieur le Représentant de l'OMS au Congo, Avenue Charles De Gaulles, enceinte de la cité Louis Pasteur BP 2465, Brazzaville Congo, au plus tard le lundi 17 mai 2019 à 12 h00 mn.

SAHARA

Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 2468

Le Conseil s'est prononcé, le 30 avril, sur la question du Sahara, et « salue les mesures et les initiatives prises par le Maroc, et le rôle joué par les commissions du Conseil national des droits de l'Homme opérant à Dakhla et Laâyoune, ainsi que l'interaction du Maroc avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ».

Au terme de la réunion, il en résulte une résolution qui renouvelle de six mois le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso). Par ailleurs, le Conseil de sécurité fait état de sa « profonde inquiétude » vis-à-vis des « souffrances continues » de la population des camps de Tindouf, en Algérie, ainsi que « leur dépendance de l'aide humanitaire extérieure ».

La résolution a ainsi réitéré la demande du Conseil de sécurité quant à l'enregistrement et au recensement de la population des camps de Tindouf, en insistant pour que des « efforts soient réalisés dans ce sens ». Le Conseil de sécurité a exprimé sa « préoccupation » des viola-

tions par le Front Polisario des accords militaires au Sahara, tout en sommant le mouvement séparatiste à respecter « pleinement » ses engagements pris à cet égard, auprès de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, Horst Köhler.

Il a, en outre, rappelé « l'importance du plein respect de ces engagements afin de maintenir l'élan du processus politique » relatif à la question du Sahara, tout en prenant note des « engagements fournis par le Polisario » à Horst Köhler.

La résolution 2468 consacre, une nouvelle fois, l'Algérie en tant que partie principale au processus visant à trouver « une solution politique, réaliste, pratique et durable » à la question du Sahara qui soit « basée sur le compromis ». Le texte exprime le « soutien total » du Conseil de sécurité aux efforts en cours du secrétaire général et de son envoyé personnel visant à « maintenir le processus renouvelé des négociations afin d'aboutir à une solution à la question du Sahara ».

L'organe exécutif des Nations unies note, à cet égard, l'in-

tention de l'envoyé personnel, Horst Köhler, d'inviter le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario à une nouvelle rencontre similaire aux deux tables rondes tenues à Genève. Le texte appelle, dans ce cadre, à faire montre de volonté politique et à travailler dans une atmosphère propice au dialogue dans le but de faire avancer les négociations, assurant ainsi la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007 et le succès des pourparlers.

Les premières réactions...

Le Maroc, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a réagi promptement à l'adoption d'une nouvelle résolution sur le Sahara occidental, en soulignant son importance « particulière ». Selon lui, cette résolution « révèle une évolution qualitative, contient des éléments structurants pour le processus politique et précise les paramètres de la solution définitive à ce différend régional ».

Devant la presse, il a indiqué que « le Conseil de sécurité identifie nommément les parties au différend régional sur

le Sahara marocain », précisant que « pour la première fois depuis 1975, le Conseil de sécurité mentionne cinq fois l'Algérie dans cette résolution ».

« Le Conseil de sécurité confirme clairement les contours de la solution, notant que celle-ci doit être, selon le paragraphe 2 du dispositif de la résolution 2468, politique, réaliste, pragmatique et durable, basée sur le compromis », a poursuivi le ministre. Le Royaume du Maroc, a-t-il conclu, « réitère sa disposition à parvenir à une solution de compromis dans le cadre de son initiative d'autonomie ». Il a formé le souhait que « le processus en cours puisse générer une dynamique réelle, se départir des rhétoriques et éviter que les réunions deviennent une fin en soi ».

Pour sa part, le Front Polisario a fini par réagir à l'adoption de cette résolution. Dans un communiqué diffusé depuis New York, il pointe « l'échec du Conseil de sécurité à condamner les actions déstabilisatrices du Maroc qui ne fait qu'encourager la puis-

sance occupante marocaine à persister dans son intransigeance et à saper un processus politique déjà fragile ».

« Nous avons déjà vu les effets néfastes du silence du Conseil de sécurité. Au cours des derniers mois, le Maroc a intensifié le rythme et l'ampleur des violations du cessez-le-feu et réprimé brutalement la population sahraouie vivant dans les territoires occupés », a-t-il déclaré.

Le mouvement est déçu que des expressions comme « réalisme et compromis » figurent dans le texte. En revanche, il salue l'entité, « réaffirme que la seule solution réalisable, réaliste et durable est celle qui accorde à notre peuple le droit inaliénable de décider de son propre destin de façon libre, démocratique et sans condition préalable ».

Le mouvement séparatiste regrette que « le Conseil de sécurité ait manqué une occasion notable de donner suite à son engagement de mettre fin au statu quo et d'exiger du Maroc de mettre fin à l'occupation illégale du Sahara occidental ».

La Rédaction

PALEXPO

Genève accueille son 33^e salon du livre

Prévu par les organisateurs pour être un salon généreux et explorateur, le trente-troisième rendez-vous littéraire de la capitale suisse ouvre ses portes.

Du 1er au 5 mai, le livre et la culture constitueront le rendez-vous culturel de Suisse romande co-présidé par Lydie Salvayre et Éric Fottorino. Durant cinq jours, à Palexpo, en ville de Genève et aux alentours, de nombreux auteurs et amateurs de littérature de tous genres viendront à la découverte de belles expositions, de remises de prix, de rendez-vous inédits et originaux, ainsi que des cinquièmes assises de l'édition.

Aux divers lieux des festivités, les lecteurs auront tout le loisir d'aller à la rencontre d'auteurs et invités parmi lesquels Jean-Christophe Rufin, Walter Isaacson, Michel Drucker, Omar Porras, Sarah Marquis, Quentin Mouron ou encore Elisa Shua Dusapin, le bédéiste congolais Al Mata, l'éditrice Virginie Mouanda, Boniface Mongo Mboussa, l'un des organisateurs du salon africain, et l'écrivain Henri Lopes. Pour cette aventure littéraire, les rendez-vous, débats, dédicaces et autres plaisirs de



L'écrivain congolais, Henri Lopes, en dédicace au Salon du livre de Genève/DR

bibliophiles animeront les différents espaces du salon : l'apostrophe, le salon africain, la scène BD, la scène bien-vivre, la scène des imaginaires, la scène philo, la planque, la scène suisse, le pavillon du voyage, le Cercle, la CICAD, l'espace des cultures arabes, l'îlot Jeunesse de Payot Librairie et Québec éditions.

S'inscrivant dans le décor, le stand remarquable de la Fédération Wallonie-Bruxelles, hôte d'honneur de cette année, occupe la belle superficie de 500 m². Dans cet espace, les visiteurs viendront découvrir une quarantaine d'auteurs belges francophones, tous

genres confondus. Ils visiteront également une exposition sur l'édition jeunesse en Belgique et découvriront un bar à bières, entre autres surprises festives.

Autre lieu festif : le pavillon du voyage qui rend hommage à Barcelone. Une magnifique représentation de la Plaza Real et de ses arcades servira de décor à de nombreuses animations et ateliers : écriture de cartes postales, décoration de ruelles, mosaïque, productions d'œuvres dans le marché ou portrait devant la Sagrada Família.

Marie Alfred Ngoma

BÉNIN

Le domicile de Boni Yayi encerclé par la force publique

Des dizaines de manifestants proches de l'ancien président béninois ont annoncé, le 1er mai, que la police et l'armée avaient encerclé la maison de leur leader qui avait appelé au boycott des législatives. Les autorités, elles, démentent formellement. Une infirmation qui n'a pas empêché les heurts.

Lundi soir, alors que les résultats des législatives se faisaient attendre, l'ancien président, Boni Yayi, avait appelé le peuple « à se défendre ». En signe de protestation, les leaders de l'opposition avaient appelé au boycott du scrutin, largement suivi dans le pays. Mardi, Boni Yayi et l'ancien chef de l'Etat Nicéphore Soglo avaient donné un ultimatum au président Patrice Talon pour annuler ce vote et appelé le peuple « à se défendre ». De son côté, le ministre de l'Intérieur, Sacca Lafia, a démenti toute intention d'arrêter l'ancien président, qui garde un fort soutien au sein de la masse populaire du pays. Pour de nombreux experts, l'opposition béninoise a choisi de mettre en avant les anciens chefs d'Etat Nicéphore Soglo (1991-1996) et Boni Yayi (2006-2016) car ils sont « intouchables ».

Selon des résultats préliminaires, le taux de participation au scrutin a été de 22,99%, a annoncé la Commission électorale nationale

autonome du Bénin. L'opposition n'a pas pu participer au scrutin officiellement pour des raisons administratives. Seuls deux partis proches du pouvoir étaient en lice : le Bloc républicain et l'Union progressiste, et l'internet a été coupé pendant près de 24 h.

Les deux partis proches du président Patrice Talon qui ont participé à l'élection se partageront les quatre-vingt-trois sièges du nouveau parlement. L'Union progressiste, selon les tendances publiées, totalise 645 214 voix pour quarante-sept sièges probables et le Bloc républicain 502 411 voix pour trente-six sièges probables.

La plate-forme d'observation de la société civile a fait état de deux morts lors du vote, sur un total de deux cent-six incidents dont des destructions et incendies de matériel électoral, des accrochages entre militants de partis, population et forces de sécurité.

Le président Patrice Talon est accusé d'avoir amorcé un tournant autoritaire dans ce pays modèle de démocratie en Afrique de l'ouest, où se multiplient les intimidations et arrestations des opposants.

Signalons que le taux de participation à des élections n'était jamais descendu sous la barre des 50% depuis que le Bénin est entré en démocratie en 1990.

Yvette Reine Nzaba

CRISE SUD-SOUDANAISE

Les belligérants réunis à Addis-Abeba

Les protagonistes se retrouvent du 2 au 3 mai dans la capitale éthiopienne, à l'appel du bloc régional est-africain Igad. Une réunion consacrée à l'avenir de l'accord de paix, actuellement dans l'impasse.

Le pouvoir et les rebelles sont appelés, à l'occasion, à surmonter leur différend en vue de l'application du document signé en décembre dernier. Celui-ci prévoyait une période de transition s'achevant le 12 mai, à l'issue de laquelle un gouvernement d'unité nationale devait être formé. Etant donné que la mise en œuvre du texte a pris beaucoup de retard, la présente rencontre s'avère celle de la dernière chance pour éviter de sombrer longuement dans un profond désaccord.

En attendant les conclusions de la rencontre pour que Riek Machar redevienne vice-président, selon les termes de l'accord, le gouvernement sud-soudanais a d'ores et déjà fait savoir qu'il est déterminé à ce que le calendrier initial soit respecté et entend faire porter la responsabilité d'un échec à la rébellion.

« Lors de cette réunion, nous aimerions que les parties s'accordent sur un délai, mais nous aimerions aussi voir que le gouvernement est déterminé politiquement et en termes de ressources à faire en sorte que les mesures prévues par l'accord soient mises en œuvre », a déclaré, de son côté, Kang Pal Chol, un haut responsable du SPLM-IO, le mouvement de Riek Machar. « Pour l'instant, nous pensons qu'un consensus

se dégagera (...). Mais si tel n'était pas le cas, le SPLM-IO menace de se retirer de l'accord de paix », a-t-il ajouté.

Pour les pays de la « Troïka » (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège), les deux parties doivent s'accorder pour éviter que le processus de paix soit une nouvelle fois capoté au Soudan du Sud. Washington, Londres et Oslo ont, de ce fait, appelé les belligérants à trouver un compromis. « Toute décision sur la formation d'un gouvernement de transition comme prévu ou un report à une date ultérieure devrait être la conséquence d'un consensus entre les parties », ont estimé, dans un communiqué, ces pays, parrains historiques de l'indépendance du Soudan du Sud et importants bailleurs de fonds. La Troïka a souligné que « si

les parties conviennent par consensus qu'un délai est requis, elles devraient prévoir un plan réaliste pour résoudre les problèmes en suspens et avancer selon un calendrier défini ». Pour ce faire, elle a mis en garde contre un report sans échéance qui pourrait « ralentir la dynamique et mettre en danger les processus de paix ». De sérieux problèmes attendent d'être réglés au Soudan du Sud, dont la sécurité à Juba, la capitale, et d'autres questions sensibles comme la création d'une armée nationale, le cantonnement des groupes armés ou le nombre d'États régionaux. Quant à la réunion qui se tient présentement à Addis-Abeba, elle est la troisième tentative du genre visant à faire travailler ensemble le président Salva Kiir et son ancien vice-président,

Riek Machar, dont la rivalité a déclenché, en décembre 2013, une guerre civile qui a fait plus de trois cent quatre-vingt mille morts, et poussé plus de quatre millions de Sud-Soudanais, soit près d'un tiers de la population, à quitter leurs foyers.

Le Soudan du Sud est le plus jeune pays au monde, majoritairement chrétien, qui a obtenu son indépendance du Soudan, en 2011, après vingt-deux ans de conflit. Malgré son accession à la souveraineté nationale grâce à Salva Kiir et Riek Machar, anciens alliés pendant leur combat contre Khartoum, il avait basculé, dès décembre 2013, dans la guerre civile, amorcée par la rivalité entre l'actuel chef de l'État et celui qui est appelé à devenir son vice-président.

Nestor N'Gampoula

FESTIVAL MALOBA

La deuxième édition ouverte à Brazzaville

La manifestation a débuté le 29 avril dernier, au Palais des congrès, en présence du ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, des membres du corps diplomatique accrédités au Congo, des parlementaires et de plusieurs artistes.

La rencontre internationale de théâtre, danse et cirque a annoncé ses couleurs par un spectacle de danses au rythme du tam-tam, mêlant tradition, modernisme et techniques originales telles le jonglage et l'acrobatie. Devant un public majoritairement jeune et effervescent, la première journée a également offert un panaché de contorsion et de flair bar tender. Peu connu du grand public mais plutôt bien accueilli, le flair bar tender est un art acrobatique, technique et spectaculaire offrant un show derrière le bar ou sur scène avec des bouteilles, des glaçons, des shakers et des bouteilles flambées.

Pour le fondateur de cet événement, Hugues Serge Limbvani, il s'agit, à travers le festival Maloba, d'apporter une nouvelle perspective au développement de la culture et des arts, tout en donnant l'occasion d'appréhender l'infinie variété des talents opérant dans la chorégraphie, la dramaturgie et le cirque qui entendent passer au tamis les travers de nos sociétés sur fond de promotion de nouvelles valeurs.

Ouverts gratuitement au public jusqu'au 4 mai, les spectacles se déroulent notamment au Palais des congrès, au cercle culturel Sony-Labou-Tansi, au gymnase de Gampo Olilou, au gymnase de Makélékélé, à l'esplanade de la télévision nationale à Nkombo et dans les salles de quartier à Poto-Poto, Talangaï et au lycée Thomas-Sankara.

Contre l'exil des artistes...

L'une des préoccupations évoquées par Hugues Serge Limbvani, promoteur du festival Maloba, est le fait qu'au Congo, très peu

d'artistes parviennent à vivre de leur passion pour l'art. La plupart, a-t-il dit, se sentent obligés de s'expatrier vers d'autres continents lorsque l'occasion se pré-



La compagnie Musée création en pleine prestation

sente à eux. Pourtant, le renouveau des pratiques artistiques et le succès de la culture africaine sur le marché culturel international démontre bien la qualité d'un art aujourd'hui reconnu et apprécié de tous. « C'est triste de voir combien, nous, artistes africains, sommes plus valorisés à l'étranger que dans nos propres pays. Cette réalité est très lamentable pour le continent qui se voit s'appauvrir de toutes ses élites, contraintes de s'exiler ailleurs. La racine du problème, c'est l'Afrique elle-même. Prenons-en conscience et améliorons les choses », a conseillé Arnauld Okoko, contorsionniste congolais.

A cet effet, Hugues Serge Limbvani a émis le souhait de valoriser le patrimoine culturel ainsi que le savoir-faire congolais par la création d'infrastructures et de cadres d'expression réguliers. Il a proposé l'instauration des dispositifs juridiques incitant à la formation et la pratique professionnelle de l'art et la culture

au Congo.

Dans cette même perspective, « le ministère de la Culture et des arts est en train de tout mettre en œuvre pour la relance du théâtre, tombé en net recul depuis les années 1980 qui avait vu fleurir des dramaturges de renom tels Sony Labou Tansi, Sylvain Bemba... », a annoncé Dieudonné Moyongo,

ministre de la Culture et des arts.

L'art, vecteur de création d'emploi et de développement économique

La deuxième édition du festival Maloba nourrit non seulement l'espérance d'un avenir prometteur pour les artistes locaux mais également celle de permettre à la danse, le théâtre et le cirque d'agir comme un secteur incubateur, créateur d'emplois et moteur de diversification et de croissance économique.

Une scène est le fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs. On y compte des artistes, ingénieurs de son et lumières, accessoiristes de scène, disc-jockey ou DJ, metteurs en scène, constructeurs de décor, machinistes, etc. « Le secteur des arts et spectacles est tellement vaste qu'il est un grand nid d'emplois directs et indirects. Et bien exploité, il devient un véritable allié du tourisme », a souligné Hugues Serge Limbvani.

Merveille Atipo (stagiaire)

BOXE DES PHARAONS

Le championnat départemental prévu en juillet

La Ligue départementale de la discipline de Pointe-Noire organise sa compétition en mi-juillet. La décision a été adoptée, le week-end dernier, au conseil inaugural présidé par Gaston Macaya, président de ladite ligue, en présence du directeur départemental des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou-Ndinga.

La réunion du conseil départemental inaugural de la Ligue de la boxe des pharaons a permis aux conseillers d'examiner et d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale électorale et les documents faisant foi du programme des activités pour la saison sportive 2018-2019.

Parmi les projets adoptés, l'organisation en juillet du championnat départemental de la boxe des pharaons en vue de la sélection des champions départementaux qui représenteront Pointe-Noire au championnat national prévu à la fin du même mois. « Conformément au championnat national prévu en juillet, la ligue a retenu la deuxième semaine du mois de juillet pour organiser le championnat départemental. Cependant, la date limite des cotisations pour les droits de participation et des visites médicales est fixée au 31 mai », a indiqué le président du conseil.

Les conseillers départementaux ont, entre autres, adopté la décision sur l'obligation des clubs de participer à toutes les activités de la ligue, alors que, de son côté, le bureau exécutif est tenu à faire la ronde des huit clubs que compte la ligue pour s'assurer de leur fonctionnement.

Abordant le volet social, les conseillers ont, après débats, décidé de s'assister mutuellement entre clubs et entre ligues. Soulignons également qu'au cours des travaux, le président de la Ligue de boxe des pharaons a présenté à l'assemblée les trois membres cooptés par sa structure en vue du complément du bureau exécutif élu en mars dernier. Il s'agit de Silvy Nadège Ambé, au poste de trésorière générale adjointe ; Christian Nkounkou, 3^e membre, et Jeffrey Ngatsé Ngakeni, 3^e membre du commissariat aux comptes.

À l'issue des travaux, le directeur départemental des Sports et de l'éducation physique a félicité les membres du conseil et les a encouragés à multiplier des efforts pour honorer le département de Pointe-Noire pendant les futures échéances. « Le sens des responsabilités que vous avez fait prévaloir, durant les travaux de cette session inaugurale, nous rassure de votre volonté à réussir vos ambitions et nous vous souhaitons bon vent pour ce nouveau mandat », a félicité Joseph Biangou-Ndinga.

Charlem Léa Legnoki

ENJEU DE L'HEURE

La rencontre entre Joseph Kabila et les nouveaux gouverneurs des provinces fait jaser

Au cours de la réunion tenue le 1er mai, dans sa ferme de Kingakati (périphérie est de Kinshasa), l'ex-président de la République a recommandé à ses hôtes de travailler en parfaite collaboration avec les institutions nationales, en particulier avec l'actuel chef de l'État dont ils seront les représentants dans leurs provinces respectives. L'opposition, quant à elle, soupçonne l'ancien chef de l'État de préparer malicieusement son retour au pouvoir.



Joseph Kabila entouré par les anciens et nouveaux gouverneurs élus du FCC

Depuis qu'il a passé le relais à son successeur, Félix Tshisekedi, à la magistrature suprême du pays par le biais d'une alternance pacifiquement négociée, Joseph Kabila continue d'avoir une emprise sur la scène politique congolaise via sa plate-forme, le Front commun pour le Congo (FCC). Les scores réalisés par ce regroupement politique lors des dernières législatives, avec un fort ancrage tant au niveau national que provincial, auront donné des ailes à l'ex-chef de l'État et augmenté son degré d'influence sur la sphère politique. Le FCC contrôle, en effet, la quasi-totalité des institutions du

pays et se présente comme la première force politique en termes de représentativité institutionnelle. Conscient du poids politique que représente désormais ce regroupement dont il est l'autorité morale, Joseph Kabila a, depuis quelques temps, initié une série des réunions avec les membres prestant dans les institutions.

Après les députés et les sénateurs, c'était le tour des anciens et nouveaux gouverneurs de province d'être reçus par l'ancien chef de l'État.

La rencontre a eu lieu le 1er mai, dans sa ferme privée de Kingakati. Ils étaient tous là, rassemblés autour de leur autorité morale qui a eu des mots justes pour féliciter les uns et encourager les autres. Aux anciens gouverneurs, Joseph Kabila a remercié le travail accompli pour la nation sous les couleurs du FCC, dans des conditions très difficiles. Aux nouveaux, il les a exhortés à travailler en parfaite collaboration avec les institutions nationales, en

premier lieu avec l'actuel chef de l'État, dont ils seront les représentants dans leurs provinces. Il les a invités, par ailleurs, à prendre en compte et à privilégier « l'esprit de coalition avec le Cap pour le changement », désormais au pouvoir dans le pays.

Enfin, Joseph Kabila a insisté sur la nécessité pour tous les représentants du FCC de rester proches de la population et d'œuvrer à la résolution des problèmes quotidiens de celle-ci. C'est

dans une ambiance bon enfant que cette réunion a pris fin non sans provoquer un tollé au sein de l'opposition qui y voit une manière sournoise de Joseph Kabila de préparer son retour au pouvoir. De quoi remettre à la surface une déclaration de l'ex-président devant les dirigeants des pays de la SADC réunis à Windhoek, en Namibie. « Je ne vous dis pas adieu, je vous dis tout simplement au revoir », avait-il alors déclaré.

Pour Christophe Lutundula, cadre d'Ensemble pour le changement, ces propos seraient révélateurs des desseins que nourrirait Joseph Kabila qui, selon lui, attend le moment propice pour rebondir à la présidence avec l'appui de sa majorité FCC. Pour d'autres opposants, la rencontre de Kingakati et tout le tintamarre qui l'a entouré n'est rien d'autre qu'une provocation, l'autorité morale du FCC n'ayant jamais digéré sa mise à l'écart forcée du fait d'une alternance destinée à sauver les apparences.

Alain Diasso

COOPÉRATION

Le FMI va passer en revue la situation macro-économique de la RDC

Le préalable a été posé par l'institution de Bretton Woods avant d'envisager un nouvel appui financier au budget du gouvernement congolais. Les consultations entre elle et les autorités du pays devront s'étendre du 22 mai au 4 juin.

La Banque centrale du Congo (BCC) a reçu la confirmation de la venue prochaine des experts du Fonds monétaire international (FMI) à Kinshasa, lors d'une rencontre avec le Département Afrique de cette institution, en marge des assemblées annuelles de printemps. Pour l'heure, aucun programme formel n'est encore en vue, car les experts du FMI veulent d'abord passer en revue la situation macro-économique du pays.

Au sujet des axes de travail de cette mission, ils tourneront exactement autour du renforcement du cadre de gouvernance institutionnelle sur la mobilisation des ressources extérieures, de la gestion des dépenses d'investissement du gouvernement, des dépenses sociales et du climat des affaires et des investissements.

Par ailleurs, il est prévu également une descente sur le terrain, dans l'ex-Katanga plus exactement.

Selon la BCC, l'arrivée de cette mission est l'aboutissement logique des premiers contacts entre le président de la République, Antoine-Félix Tshisekedi Tshilombo, et la directrice générale du FMI, Christine Lagarde. A l'issue de cette rencontre qui a scellé la reprise de la relation, chaque partie a émis le souhait de mettre en place rapidement un partenariat pour travailler ardemment à l'amélioration de la situation économique et de la situation de la famille.

Un nouveau partenariat financier dépendra naturellement de l'issue des prochaines consultations de Kinshasa. Les discussions concrètes sur un nouveau programme économique n'interviendront qu'après examen de validation du rapport des consultations par le conseil d'administration. Cela ne devrait intervenir qu'au troisième trimestre de cette année.

Laurent Essolomwa

LUTTE CONTRE EBOLA

Création d'un comité de pilotage collégial et multisectoriel

Mise en place à l'initiative du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, la structure vise à accélérer l'éradication de l'épidémie qui a totalisé, à la date du 1er mai, mille quatre cent quatre-vingt quinze cas dont mille quatre cent vingt-neuf confirmés.

Présidé par le Premier ministre, le comité de pilotage collégial et multisectoriel de lutte contre Ebola sera financé par les ministères des Finances et du Budget. Il connaîtra l'implication de la présidence de la République, des ministères de la Défense, de l'Intérieur, du Budget, des Finances et des Affaires humanitaires ainsi que le directeur général de l'Institut national de recherche biologique, le Dr Jean-Jacques Muyembe.

Le sempiternel problème d'insécurité auquel sont exposées les équipes de la riposte contre Ebola, dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, vient d'être résolu grâce à l'implication du chef de l'État qui a décidé que soit renforcé le rôle de la police nationale et de l'armée,

en collaboration avec la Monusco en vue de sécuriser les centres de riposte et de traitement.

Pour sa part, le Dr Muyembe a déploré le manque d'engagement communautaire dans la lutte contre Ebola, dès lors qu'il a été fait état des cas des malades qui refusent d'aller dans les centres de traitement et des attaques contre le personnel chargé de la riposte. « Tous ces problèmes doivent être résolus non seulement dans le cadre sanitaire, mais également dans le cadre sécuritaire », a-t-il dit.

Depuis la déclaration, le 1er août 2018 de l'actuelle épidémie de la maladie à virus Ebola, la dixième du genre, le pays a enregistré, selon les données du ministère de la Santé à la date du 1er mai, mille quatre cent quatre-vingt quinze cas dont mille quatre cent vingt-neuf confirmés et soixante-six probables. Le nombre de décès s'élève à neuf cent quatre-vingt-quatre, dont neuf cent dix-huit confirmés et soixante-six probables. Par contre, l'on note quatre cent quinze cas de guérison. Plus de cent mille personnes ont été vaccinées.

Blandine Lusimana

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La douane bientôt dotée d'un système informatisé d'analyse de risques

Les cadres chargés de gérer l'application au niveau de l'administration douanière suivent du 30 avril au 3 mai à Brazzaville, une formation pour maîtriser le logiciel.

Organisée et animée par Cotecna, la formation se poursuivra par phase jusqu'en fin d'année. Une fois opérationnel, le Système informatisé d'analyse de risques (Siar) permettra à la douane d'accroître la célérité des opérations en ciblant les transactions à risques élevés dans le but de sécuriser les recettes.

Afin de permettre aux participants à la formation d'implémenter les informations nécessaires pour orienter les déclarations douanières à base de ce logiciel, plusieurs thèmes sont développés parmi lesquels la sélectivité, la gestion de risques, le traitement de l'information à partir des données brutes des déclarations douanières, en prenant en compte le critère de risque et les paramètres de fraudes.

« Dans le cadre du contrat liant le Congo et Cotecna, il est prévu qu'à terme du contrat, le Siar soit déployé dans l'environnement douanier et qu'il tourne sur les déclarations. C'est une application qui va être au cœur du système douanier. C'est pour cette raison que je suis là pour former les cadres à pouvoir maîtriser l'application. Ils pour-

ront la modifier, la personnaliser par rapport aux besoins », a indiqué Edem Dogbe, responsable du Siar à Cotecna Sénégal.

« Après cette étape, il y aura une séance de personnalisation de l'application, des échanges d'idées avec l'administration avant de la déployer dans l'environnement douanier pour un test. Si tout est bien assimilé, on pourra alors passer en phase de production », a ajouté l'expert de Cotecna.

Soulignant l'importance que revêt cette application, le coordonnateur du comité d'analyse et gestion de risques à la douane, Gilbert Ontsira, a relevé qu'elle facilitera le contrôle des marchandises. « Au lieu de contrôler tous les conteneurs qui arrivent au port de Pointe-Noire comme on le fait, il sera question désormais de focaliser l'attention sur des conteneurs à haut risque. Ainsi, on pourra bien utiliser les ressources humaines », a-t-il déclaré.

Notons que cette formation qui porte sur le transfert du Siar s'inscrit dans le cadre du contrat qui lie le gouvernement à Cotecna, renouvelé en janvier dernier. La Cotecna, en effet, est spécialisée dans le domaine de l'inspection, de l'analyse et de la certification. Elle intervient dans les services innovants et le transfert des connaissances pour améliorer le contexte des échanges commerciaux.

Lopelle Mboussa Gassia

TRANSPORT EN COMMUN

Les bus de la STPU reprennent la route

Après plus d'une année d'arrêt, les bus de la Société des transports publics urbains (STPU), communément appelés « Mal à l'aise », longtemps garés au site du pont de Djoué et à celui de Mpila vers la brasserie, ont repris service dans la matinée du 2 mai.

« Les activités de la STPU sont relancées pour desservir toutes les lignes de la capitale », a expliqué le secrétaire général du syndicat de ladite société, Serge Léonard Miloki. Visiblement, le concert de casseroles des travailleurs de la STPU, le 23 avril dernier, dans l'enceinte du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du portefeuille public, a porté ses fruits. Ce jour-là, ils ont manifesté pour réclamer vingt et un mois de salaires impayés. Cette reprise de service est une bonne nouvelle pour la population puisque ces bus desservent des circuits assez longs, de bout en bout de la capitale, à moindre coût, contrairement aux bus des privés qui, comparativement sur les mêmes distances, font des demi-terrains pour maximiser les recettes et donc porté un coup sur le portefeuille des ménages à faibles revenus.

Rominique Makaya

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

JST distancée par Diables noirs

Les Diablotins ont dominé la Jeunesse sportive de Talangai (JST) 2-1, le 1er mai, au stade Alphonse-Massamba-Débat, lors de la 17^e journée.

Grâce à leur victoire, les Diables noirs restent dans la course pour la deuxième place qualificative à la coupe africaine de la Confédération, même si la bataille pour y arriver est encore truffée de pièges.

« C'est toujours un grand plaisir de faire un match nul face au leader du championnat. C'est difficile de prendre la première place, mais notre objectif consiste à sortir deuxième au terme du championnat national d'élite ligue 1 », déclarait l'entraîneur des Diables noirs, Ghislain Tchiamas,

après le match contre As Otoho, le 24 avril, à Brazzaville.

En effet, lors du derby Diables noirs-JST, les poulains de Ghislain Tchiamas ont, dès l'entame, obtenu une montagne d'occasions qu'ils n'ont pas pu concrétiser. La JST, plus réaliste, les a obligés à courir derrière le score, dès la 9^e mn, par le biais de Milandou Mantouari. C'était la première occasion créée par la JST, avec Lopez Filankembo comme passeur décisif.

Les Diables noirs ont eu des ressources pour égaliser à la 70^e mn, suite à une puissante frappe du jeune Itali Ossété, avant de prendre l'avantage, onze minutes plus tard, grâce à Wilfrid Nkaya.

Malgré cette victoire, la position des

jaune et noir n'a pas changé. Ils restent troisième du championnat, puisqu'Etoile du Congo a écrasé, le 1^{er} mai, à Pointe Noire, La Mancha, la lanterne rouge (4-0). La JST reste quatrième derrière Diables noirs avec désormais trois points de retard que ses deux prétendants pour la deuxième place.

Dans les autres rencontres, le Club athlétique renaissance aiglons a été surpris par AC Léopards de Dolisie, qui lui a infligé une défaite (0-1), le 30 avril, au stade Alphonse-Massamba-Débat. Interclub a fait match nul (1-1) face à l'AS Cheminot tandis que l'AS Otoho n'a pas tremblé devant Nico-Nicoyé à Owando, score final (3-1).

Rude Ngoma (Stagiaire)

MÉDECINE POUR TOUS

Les facteurs de risque cardiovasculaire (deuxième partie)

Prévention et modalités de prise en charge

Les objectifs de la prévention et du traitement des facteurs de risque cardiovasculaire (FDR CV) recommandent de calculer le risque cardiovasculaire global qui est la probabilité pour un sujet de développer une maladie cardiovasculaire symptomatique. Pour être plus simple, nous retiendrons le mode de son estimation couramment utilisé et ayant la même valeur, celui de la simple addition des facteurs de risque. On distinguera cinq modalités de prévention et de prise en charge des FDR CV : individuelle, collective, primaire, secondaire et primo-secondaire.

I. Prévention et prise en charge individuelle

Il s'agit de diminuer au minimum le nombre de ces facteurs de risque cardiovasculaire (FDR CV), ce qui suppose un bilan préalable. Pour ce faire on doit : supprimer le tabac, respecter les mesures hygiéno-diététiques et pratiquer régulièrement une activité sportive. Certains médicaments peuvent être associés. Un accompagnement médical est conseillé car la résistance au changement est forte.

II. Prévention collective

Elle touche toute la population et relève par conséquent de la politique socio-sanitaire du pays. Elle porte sur la réglementation de certaines consommations, l'éducation pour la santé, la disponibilité des équipements sportifs, les loisirs en plein air, l'information du public, etc.

III. Prévention primaire et prise en charge

des FDR CV

Elles ciblent les individus porteurs des FDR CV ci-après mais ne présentant ni symptôme ni maladies cardiovasculaires. III.1 Hypertension artérielle. La priorité est donnée aux mesures hygiéno-diététiques, notamment un régime peu salé (moins de 6 g de sel par jour), peu ou pas d'alcool, alimentation à base de fruits et de légumes verts, pratique d'une activité physique régulière. Le traitement médicamenteux de l'HTA doit cibler des chiffres de pression inférieurs à 130/80 mmHg. Les FDR associés doivent être concomitamment traités. III.2 Hypercholestérolémie/dyslipidémies. Mêmes mesures hygiéno-diététiques qu'avec l'HTA. Renforcer les activités physiques. Le traitement médicamenteux prend en compte le niveau du LDL-cholestérol et le nombre des autres FDR ainsi que les antécédents cardiovasculaires. D'où le schéma ci-après établissant le niveau du LDLc à atteindre en fonction du nombre de FDR :

- 0 FDR LDLc < 2,2 g/l.
- 3 FDR LDLc < 1,3 g/l
- 1 FDR LDLc < 1,9 g/l
- 4 FDR/Haut risque LDLc < 1 g/l
- 2 FDR LDLc < 1,6 g/l

III. 3 Tabagisme. Tare nuisible par la nicotine (très athérogène) que contient le tabac. Au Congo, le tabagisme est heureusement peu répandu. Il faut cependant, dès à présent, définir des stratégies de lutte contre ce fléau.

III.4 Diabète. Les stratégies de prise en charge sont basées sur l'éducation du patient mettant l'accent sur le respect strict des règles hygiéno-diététiques, les activités physiques soutenues et le suivi du traitement médicamenteux.

IV-Prévention secondaire et prise en charge des maladies cardiovasculaires

Ici les stratégies visent des patients ayant déjà présenté soit un symptôme, soit une complication cardiovasculaire, soit une sténose artérielle due à une plaque d'athérome, par exemple. Leur objectif est de diminuer le risque de récurrence ou de complications. Le ciblage vise alors un niveau < 0,7 g/l pour le LDLc et < 130/80 mmHg pour la pression artérielle.

V-Prévention primo-secondaire

Elle cible les diabétiques ou les insuffisants rénaux, sans complication cardiovasculaire extériorisée. Dans ces cas, en effet, le risque absolu est très élevé et impose des objectifs de prévention plus stricts.

Conclusion

Les facteurs de risque que nous venons de cibler provoquent la maladie cardiovasculaire ischémique, c'est-à-dire l'essentiel de la pathologie cardiologique. Le chef de file en est le cholestérol, responsable de l'athérosclérose. Plus que par les médicaments, la lutte est axée sur la prévention et sur le développement de la recherche scientifique.

Christophe Bouramoué,
professeur émérite, nbouramou@yahoo.fr